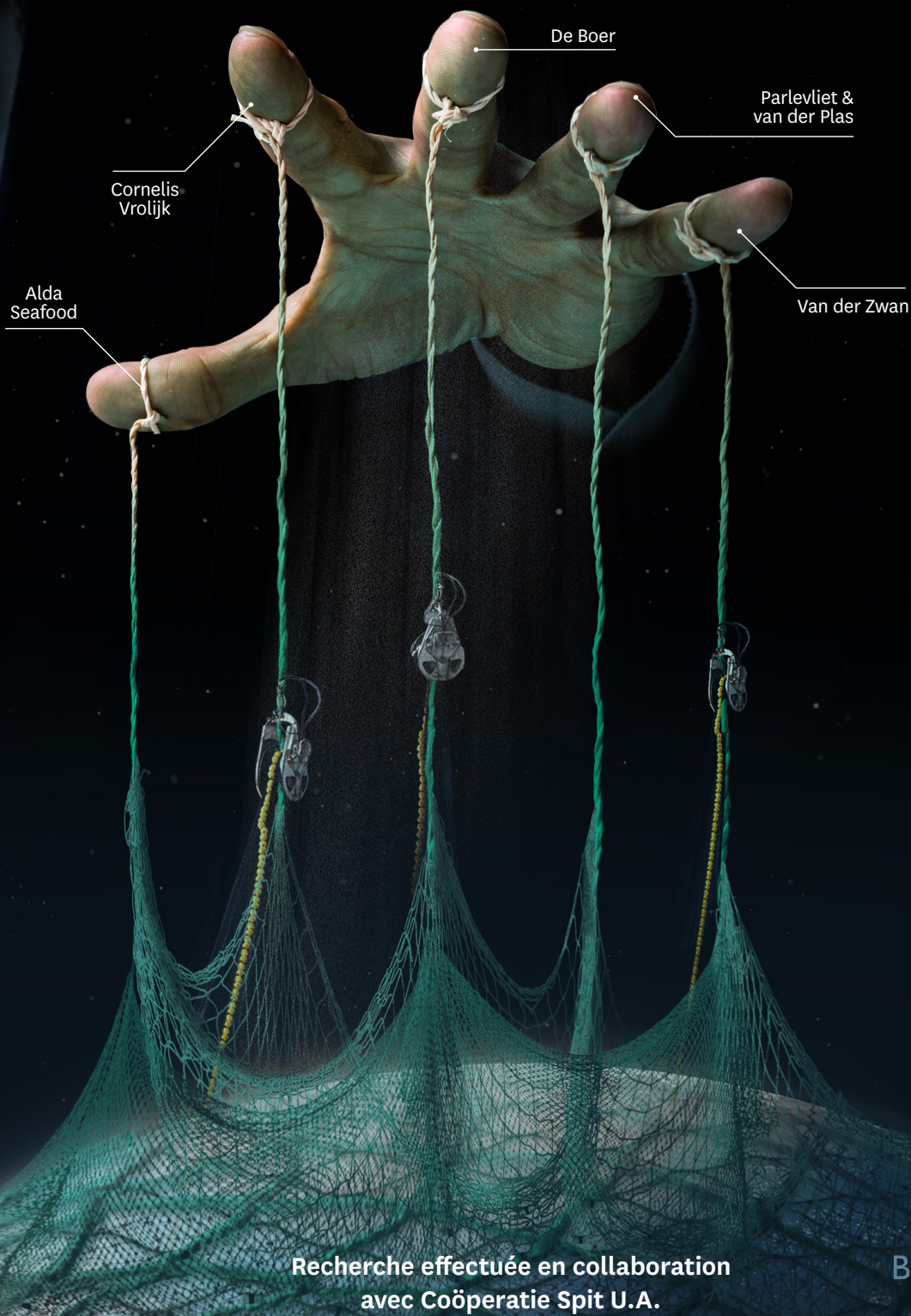


BIG 5

L'emprise de
cinq géants
néerlandais
sur l'océan
mondial



Recherche effectuée en collaboration
avec Coöperatie Spit U.A.

Spit



SOMMAIRE

Tout savoir en trois pages	4
Les points à retenir	7
Méthodologie.....	8
Introduction	9
Panorama des Big Five	11
Un empire mondial.....	11
Les Big Five, des alliés plutôt que des rivaux.....	11
L'opacité autour des quotas contrôlés par les Big Five	16
Intégration verticale pour contrôler toute la chaîne d'approvisionnement	16
De la pêche à l'investissement immobilier	16
Géants de la pêche, des fraudes et de la corruption	17
Qui sont les Big Five ?	18
Parlevliet & Van Der Plas.....	18
P&P, un géant aux tentacules planétaires.....	18
La flotte de P&P en propriété conjointe	19
La flotte de P&P.....	20
UK Fisheries : un empire dans un empire.....	21
Nourrir les marchés et vider les mers : l'emprise des navires-usines néerlandais et allemands en Afrique	22
Superpuissance et ingérence aux îles Féroé.....	23
Baltlanta, une copropriété de P&P et d'un Norvégien aux liens russes	23
L'empire du thon français : P&P à la tête de la CFTO.....	24
Investissement dans la transformation	24
Controverses	25

Cornelis Vrolijk	26
La flotte de Cornelis Vrolijk en propriété conjointe	27
La flotte de Cornelis Vrolijk	28
Une flotte conséquente de senneurs démersaux et de chalutiers à perche.....	29
Des chalutiers pélagiques de la mer du Nord à l'Afrique de l'Ouest	29
Les bolincheurs, des navires français controversés	29
Le thon dans l'océan Pacifique.....	30
Flotte au Suriname avec d'anciens chalutiers européens	30
Autres activités	31
Controverses	31
Alda Seafood	32
La flotte de Alda Seafood	33
Sociétés de commerce et fournisseur de fish & chips	34
Activités de pêche via Deutsche Fischfang Union (DFFU)	34
Activités en Pologne et dans le monde entier par l'intermédiaire d'Atlantex et de Batterfisa.....	34
Controverse à propos des Fishrot	35
W. Van Der Zwan En Zonen	36
La flotte de Van der Zwan : quelques navires mais une empreinte mondiale.....	37
Activités de la flotte pélagique	37
Activité des navires pratiquant la senne démersale	37
Controverses	37
De Boer	38
La flotte de De Boer : une flotte britannico-néerlandaise.....	39
Une dynastie de pêcheurs à la senne démersale	39
Controverses	39
Conclusion : Reprendre le contrôle sur les Big Five	40
Nos demandes	41

TOUT SAVOIR EN TROIS PAGES

BLOOM, en collaboration avec le consortium de journalistes néerlandais "Spit", publie une enquête inédite sur les activités et la stratégie d'expansion de cinq majors néerlandaises qui dominent aujourd'hui la pêche industrielle en Europe et ont étendu leur emprise sur l'océan mondial. Ces cinq entreprises, surnommées les "Big Five" : Parlevliet & Van der Plas, Cornelis Vrolijk, Van der Zwan, Alda Seafood et la famille De Boer, dominent l'ensemble de la chaîne de production, de la capture à l'assiette, dans des activités à l'échelle mondiale. L'étude reconstruit l'étendue tentaculaire de leurs filiales composées d'environ 400 entreprises et de 230 navires ainsi que leurs liens commerciaux complexes, afin de mettre en lumière leur hégémonie.

La situation de domination des Big Five constitue aujourd'hui un véritable oligopole en mesure d'influencer les décisions publiques contre l'intérêt général. La domination des Big Five sur le secteur européen de la pêche est le résultat de mécanismes institutionnels permissifs, de complicités politiques et d'opérations et structururations financières intentionnellement opaques. Une partie des Big Five investit désormais dans l'immobilier, révélant ainsi une approche extractiviste néfaste des ressources

sauvages, à l'opposé de la gestion durable prônée par l'Union européenne, et consistant à maximiser les profits à court terme en transformant les poissons en gain à investir ailleurs. Les Big Five incarnent en cela la forme la plus négative du capitalisme financiarisé qui pilote la décision publique pour privatiser les profits et faire payer le prix au collectif en mutualisant les pertes (destruction des écosystèmes marins, des emplois, des territoires et des finances publiques).

Un réseau opaque interconnecté à l'influence mondiale

Les Big Five ont construit, au fil des décennies, un maillage opérationnel et financier très complexe. Ils forment un réseau puissant, se partagent les quotas, possèdent des navires en copropriété, défendent leurs intérêts communs par des actions de lobbying conjointes et investissent ensemble dans des filiales pour accroître leur contrôle sur les ressources. Par l'intermédiaire de filiales internationales, les Big Five sont membres d'**au moins quinze organisations de lobbying** actives dans l'Union européenne. Leur puissant lobbying influence ainsi les décisions politiques au niveau des États membres et des institutions européennes de façon anti-démocratique et contraire aux intérêts des citoyens européens.

Grâce à un réseau de filiales complexe, à une flotte de navires technologiquement suréquipés, et à une stratégie agressive de rachats, ces multinationales règnent sur la pêche mondiale. Derrière une façade de concurrence, ces entreprises coopèrent étroitement : elles s'allient pour écraser les autres acteurs du secteur. Cette concentration extrême entre les mains de quelques acteurs se traduit par une mainmise opaque sur les ressources halieutiques, au détriment des écosystèmes marins, des pêcheurs artisans et de l'intérêt général.

Une flotte géante aux techniques destructrices

Leur logique industrielle repose sur le gigantisme des navires et une capacité d'extraction massive incompatible avec la préservation du bon fonctionnement des écosystèmes marins. Ensemble, les Big Five possèdent environ 230 navires de pêche, dont plusieurs font partie des plus grands navires du monde. Le plus emblématique, l'Annelies Ilena, mesure 145 mètres de long et capture 400 tonnes de poisson par jour (autant que 1000 petits bateaux de pêche artisanale en une journée). Si on alignait tous leurs navires à la suite, ils s'étendraient sur près de 10 kilomètres. Tous les navires appartenant aux Big Five (à l'exception d'un seul), utilisent des techniques de pêche destructrices : chalutage de fond, chalutage pélagique, senne démersale, dispositif de concentration de poisson (DCP) pour le thon tropical. Leur empreinte écologique est planétaire : leurs engins destructeurs sont déployés des côtes africaines à l'Arctique, en passant par le Suriname ou encore le Chili.

Navires de pêche, hangars de stockage, usines de transformations, chaînes de distribution, et même sociétés de recrutement d'équipage, les Big Five contrôlent toutes les étapes de la filière pêche. Ils peuvent ainsi acheter le poisson à leurs propres filiales à des prix artificiellement bas pour réduire les salaires versés aux équipages, souvent rémunérés à la part, et pour transférer les bénéfices vers des paradis fiscaux.

La pêche française sous emprise néerlandaise

Après les Pays-Bas, c'est en France que les Big Five ont le plus investi. 24 navires industriels concentrant une grande partie des quotas français opèrent sous pavillon français via leurs filiales: la CFTO (Compagnie française du thon océanique) acquise par P&P en 2016

(10 navires) ; Euronor et la Compagnie des Pêches Saint-Malo, toutes deux rachetées par P&P en 2011 (7 navires combinés) ; et France Pélagique (7 navires), co-fondée en 1988 par Cornelis Vrolijk. En siégeant dans des instances comme le Comité national des pêches, les dirigeants des filiales françaises donnent aux Big Five un moyen d'influer directement sur les règles, dans leur propre intérêt.

Géants de la pêche, des fraudes et de la corruption

Chaque entreprise des Big Five a été impliquée dans des affaires judiciaires dans le monde entier. En Namibie, au Pérou, en Norvège ou au Cameroun, ces sociétés et leurs dirigeants ont été accusés ou condamnés pour divers faits tels que la pêche illégale, la corruption liée à l'obtention de droits de pêche, l'évasion fiscale, le "high-grading"¹, les captures non déclarées ou encore la pollution marine. Entre 2012 et 2019, l'entreprise islandaise Samherji qui a fondé Alda Seafood aux Pays-Bas en 2019, a été au cœur du scandale de corruption Fishrot en Namibie impliquant le versement de pots-de-vin à des responsables namibiens pour obtenir des quotas de pêche. L'un des navires à avoir reçu des quotas corrompus en Namibie, le Saga, était exploité par Atlantex, alors entièrement détenue par Samherji. Le Saga détenait aussi des quotas européens (polonais en l'occurrence). En 2018, P&P acquiert 50% d'Atlantex à vil prix, et quelques mois plus tard, P&P vend l'Annelies Ilena (le plus grand navire-usine du monde, 145 m) à Atlantex pour récupérer les quotas polonais du Saga, qui entre-temps, a fui en Amérique du Sud pour blanchir son pavillon. Ces opérations opaques et frauduleuses montrent la nature prédatrice de ces géants industriels. On est très loin de la pêche vivrière.

¹ Le rejet des captures pour les remplacer par des spécimens plus gros ou d'une plus grande valeur marchande, entraînant une forte mortalité non comptabilisée.

Une diversification dans l'immobilier révélatrice d'un capitalisme extractiviste nuisible

Face à la perspective d'un épuisement progressif des populations de poissons, plusieurs de ces géants de la pêche commencent à rediriger leurs investissements vers l'immobilier. Ce changement est le signe d'un modèle extractif en bout de course. Par exemple, la famille Van der Plas a récemment cédé ses parts à la famille Parlevliet, afin de se concentrer sur l'immobilier. Cette évolution traduit une logique économique, analysée dès les années 1970 par l'économiste Colin Clark, dite de la "terre brûlée" : tant qu'il est plus rentable de surexploiter une ressource que de la gérer durablement, les acteurs économiques privilégient le court terme, quitte à compromettre l'avenir écologique, social et économique des activités. **Lorsque le poisson n'est plus qu'un levier de profit transitoire, ce ne sont pas seulement les écosystèmes marins qui sont en danger, mais aussi la stabilité des territoires côtiers, la souveraineté alimentaire et à terme, la viabilité de notre planète.**

Reprendre le contrôle sur les Big Five

Rien de tout cela n'est inéluctable. Ce système est le résultat direct de politiques publiques qui ont permis et encouragé l'expansion incontrôlée de ces entreprises. C'est aussi le produit d'un système enfermé dans l'opacité, où les intérêts économiques des acteurs industriels l'emportent sur le bien commun. Dans ce contexte, il est urgent de repenser fondamentalement le modèle économique et politique qui régit aujourd'hui l'accès aux ressources marines. **Nous devons reprendre le contrôle de nos politiques de pêche, protéger les pêcheurs artisans et l'océan de l'appropriation industrielle, et nous éloigner d'un modèle économique extractiviste pour construire une véritable justice sociale et écologique.** Si nous ne faisons rien, ce n'est pas seulement la biodiversité qui disparaîtra, mais aussi une certaine vision de la démocratie et du bien commun, sacrifiés sur l'autel de la cupidité capitaliste effrénée. Il est encore temps d'agir, mais la fenêtre se rétrécit. L'action nécessite du courage politique et de l'indépendance par rapport à l'influence néfaste des lobbies industriels.

LES POINTS À RETENIR

Alors que le secteur européen de la pêche traverse une crise profonde et durable, cinq entreprises de pêche néerlandaises, que nous avons surnommées les "Big Five"², ont bâti un empire fondé sur la privatisation des ressources, l'opacité et une concentration du pouvoir sans précédent : **Parlevliet & Van der Plas (P&P), Cornelis Vrolijk, Van der Zwan, Alda Seafood et la famille De Boer.**

Ensemble, en 2023, ces cinq entreprises représentent un chiffre d'affaires de

2,4 MILLIARDS D'€

Soit plus de deux fois le chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur français de la pêche, et quasiment 40 % du chiffre d'affaires de l'ensemble de la flotte de pêche européenne (6,2 milliards d'euros en 2020)³.

Les Big Five contrôlent près de

230 NAVIRES

dont le plus grand navire de pêche au monde, l'Annelies Ilena, d'une longueur de 145 mètres.

Leur « jauge brute » (une unité de mesure du volume intérieur de ces navires) combinée est de 260 000 unités, ce qui représente un sixième de la jauge brute de tous les navires de pêche de l'UE, et une longueur cumulée de 10 kilomètres.

99,6%

des navires appartenant aux Big Five utilisent des techniques de pêche

destructrices :

chalutage de fond, chalutage pélagique, senne démersale, dispositif de concentration de poisson (DCP). Leurs engins destructeurs sont déployés dans le monde entier, des côtes africaines à l'Arctique, en passant par le Suriname ou encore le Chili.

La part des quotas détenue par ces entreprises est opaque.

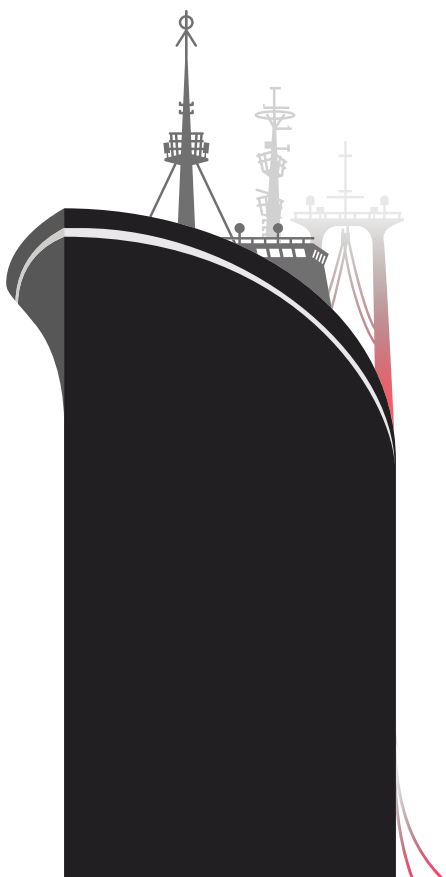
Cependant, le directeur de P&P affirmait en 2012 gérer 500 000 tonnes au niveau mondial, soit 1,5 fois les débarquements français en 2022.

Chacun des Big Five a été impliqué dans plusieurs affaires de fraude:

pêche illégale, scandale de corruption en Namibie, sabotage d'engins de pêche, agression d'observateurs des pêches, pollution par déversement d'hydrocarbures, double comptabilité, rejets en mer non déclarés, fraude fiscale ou encore infractions aux réglementations en vigueur.

² En référence aux "cinq grands" mammifères d'Afrique prisés des touristes lors des safaris — lion, léopard, éléphant, rhinocéros et buffle. Terme immortalisé par Ernest Hemingway dans "Les Vertes Collines d'Afrique" (1935), du temps où ces espèces étaient surtout prisées des chasseurs et des braconniers.

³ https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC135182/JRC135182_01.pdf&ved=2ahUKEwiSgIHjxOyMAXVGUqQEHcYyMHoQFnoECBgQAQ&usq=AOvVawozCTjuL4tYG9FWKaABxdKP



Ces entreprises ne sont pas seulement en concurrence les unes avec les autres : elles s'allient et coopèrent pour écraser les autres acteurs du secteur.

Les Big Five forment un réseau puissant, se partagent les quotas, possèdent des navires en copropriété, défendent leurs intérêts communs par des actions de lobbying conjointes et investissent ensemble dans des filiales pour accroître leur contrôle sur les ressources océaniques et maximiser leurs profits.

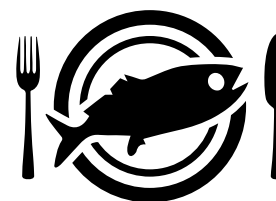
Leur puissant lobbying influence les décisions politiques au niveau national et européen.

Par l'intermédiaire de filiales internationales, les Big Five jouissent d'un pouvoir décisionnel dans des organismes clés (comme le Comité national des pêches en France, la Fédération nationale des organisations de pêcheurs au Royaume-Uni ou le Deutscher Fischerei Verband e.V. en Allemagne), ce qui permet d'orienter les règles en leur faveur.

La

FRANCE

est le premier pays dans lequel les Big Five néerlandais ont investi en dehors de leur pays d'origine, avec 24 navires opérant sous pavillon français, par l'intermédiaire d'Euronor, la Compagnie des pêches Saint-Malo, la Compagnie française du thon océanique et France Pélagique.



Les Big Five contrôlent l'ensemble de la chaîne

DU CHALUT À L'ASSIETTE :

pêche, transformation, vente et restauration.

Cette intégration verticale leur permet d'acheter le poisson à bas prix à leurs propres filiales, de transférer les bénéfices dans des paradis fiscaux, de minimiser les revenus déclarés et de réduire les salaires des équipages.

Les Big Five investissent désormais dans l'immobilier,

une décision stratégique qui reflète le cynisme de leur stratégie et leur conscience de l'épuisement des ressources, dont ils sont responsables.

MÉTHODOLOGIE

Pour cartographier les structures des entreprises, nous avons utilisé les données de *Company.info*, *Orbis* et *Northdata.com*. Pour cartographier les actifs et les activités des navires de pêche, nous avons utilisé les données d'*Equasis*, de *Vesselfinder*, de *MarineTraffic* et de *Global Fishing Watch*.

Avertissement : la plupart des données utilisées proviennent des comptes annuels de 2023. Par conséquent, certaines données relatives aux navires et à la propriété des entreprises peuvent être obsolètes.

INTRODUCTION

L'océan a longtemps été perçu comme une source inépuisable de nourriture. Poussés par cette illusion d'abondance, **les gouvernements ont adopté des politiques publiques qui ont subventionné l'industrialisation du secteur de la pêche, en finançant la construction de navires toujours plus grands, plus puissants et plus efficaces.** En un mot : plus destructeurs. Ces politiques ont entraîné une augmentation spectaculaire de la capacité et de l'effort de pêche dans le monde entier. Selon la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES, pour “*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*”, l'équivalent du GIEC pour la biodiversité), **la pêche est ainsi devenue l'activité humaine ayant le plus contribué à la destruction de la biodiversité marine** au cours des cinquante dernières années.⁴

Face à la diminution des populations de poissons et à la dégradation croissante des écosystèmes marins, toutes deux inhérentes à cette industrialisation croissante de la pêche mondiale, les industriels auraient pu s'entendre sur une gestion durable des “ressources” marines. Ils auraient *pu* mais ils ne l'ont *pas fait*, car c'était sans compter sur leur insatiable soif de profit : ils ont préféré déployer un modèle dit de “triple expansion” **en ciblant de nouvelles espèces, plus loin des côtes, dans des eaux plus profondes.**

Après la Seconde Guerre mondiale, le passage du moteur à vapeur au moteur diesel a marqué un tournant : l'augmentation de la puissance motrice a entraîné la généralisation de l'utilisation d'engins de pêche remorqués, en particulier les chaluts de fond, des filets traînés sur les fonds marins qui causent des dommages écologiques considérables. Les flottes modernes ont également été équipées de technologies sophistiquées de détection des poissons (sonar, radar, GPS) pour localiser et exploiter les zones de pêche les plus riches. Ces innovations technologiques ont permis d'extraire toujours plus efficacement la vie marine. Le développement de ce modèle industriel a entraîné une augmentation sans précédent des captures, dont le pic en Europe a été atteint en 1974.⁵ Autrement dit, les captures européennes n'ont fait que diminuer depuis le milieu des années 1970, malgré une augmentation exponentielle de la capacité technologique à capturer un poisson toujours plus rare.

La raréfaction des ressources halieutiques, combinée à la consommation exorbitante de carburant de la pêche industrielle et aux multiples crises géopolitiques ont plongé le secteur dans une crise économique depuis de nombreuses années.

⁴ IPBES (2019), p28, *Rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques*, <https://zenodo.org/records/3553579>

⁵ Source : Rapport *S'affranchir du chalut* https://bloomassociation.org/wp-content/uploads/2025/04/Rapport_SaffranchirDuChalut.pdf

La plupart des armateurs industriels européens ne doivent leur survie qu'au soutien financier massif des États européens, qui **subventionnent abondamment un secteur structurellement déficitaire en raison de ses coûts de production élevés, notamment liés à sa forte consommation en carburant.**

Aujourd'hui, **environ 1 % des plus grands navires de pêche de l'UE réalisent près de la moitié de toutes les captures.** Cette concentration extrême de la puissance de pêche ne relève pas du hasard : elle est le fruit d'une stratégie délibérée menée par des entreprises industrielles pour dominer un secteur de plus en plus marqué par la surexploitation et l'effondrement des écosystèmes. Les mêmes mécanismes sont à l'œuvre aux Pays-Bas. **Avec des quotas de pêche importants, des flottes modernes, des opérations verticalement intégrées et des actifs considérables, cinq entreprises se sont imposées comme des acteurs puissants,** non seulement dans leur pays d'origine, mais aussi sur les marchés européens et mondiaux : **Parlevliet & Van der Plas, Cornelis Vrolijk, Van der Zwan, Alda Seafood et la famille De Boer.** Dans ce rapport, nous avons analysé les actifs et les activités de pêche de ces **Big Five**, nous avons reconstitué pour la première fois l'étendue tentaculaire de leurs structures de propriété, et leurs liens commerciaux complexes, pour mettre en lumière l'influence de ce puissant réseau sur l'océan mondial.

PANORAMA DES BIG FIVE

Un empire mondial

En 2023, les cinq plus grandes entreprises néerlandaises — Parlevliet & Van der Plas, Cornelis Vrolijk, Van der Zwan, Alda Seafood et la famille De Boer — possédaient environ 230 navires de pêche : allant des chalutiers à crevettes aux plus grands navires du monde. Alignés bout à bout, ces navires s'étendraient sur près de 10 kilomètres. Il faudrait deux heures de marche dynamique pour parcourir cette distance.

Les techniques de pêche utilisées par ces industriels reposent quasi-exclusivement sur des engins destructeurs : 99,6 % des navires pratiquant le chalutage de fond, le chalutage pélagique, la senne démersale, et la pêche du thon tropical grâce aux dispositifs de concentration de poissons (DCP)⁶. Cette domination des engins traînants va de pair avec le gigantisme des navires, toujours plus grands et puissants, capables de ratisser d'immenses zones marines, souvent profondes, pour en extraire des quantités massives de poissons.

À eux cinq, ces groupes ont réalisé un **chiffre d'affaires de 2,4 milliards d'euros en 2023**. La valeur totale des actifs cumulés (c'est-à-dire la somme de tous les biens et droits possédés par ces entreprises) atteignait 2,3 milliards d'euros.

Après les Pays-Bas, c'est en France que les Big Five néerlandais ont le plus investi : 24 navires y opèrent sous pavillon français via leurs filiales : la CFTO acquise par P&P en 2016 (10 navires)⁷ ; Euronor⁸ et Compagnie des Pêches de Saint-Malo, toutes deux rachetées par P&P en 2011 (7 navires combinés)⁹ ; et France Pélagique (7 navires), co-fondée en 1988 par Cornelis Vrolijk.

Le Royaume-Uni arrive troisième en nombre de navires détenus par les Big Five, avec 18 navires. Cette présence stratégique permet aux industriels néerlandais de maintenir leur emprise sur les zones de pêche et les quotas, malgré le Brexit, pourtant largement soutenu par les pêcheurs britanniques dans l'espoir de reprendre le contrôle de leurs eaux.

En termes de tonnage brut des navires, l'Allemagne occupe la deuxième place bien qu'elle ne possède que sept navires, ce qui s'explique par leur taille, exclusivement composée de navires-usines d'une longueur comprise entre 81 à 141 mètres. Les investissements en Allemagne sont essentiellement concentrés dans le secteur de la transformation avec 30 filiales.

Au Nigeria, la filiale britannique de Cornelis Vrolijk détient un tiers des parts d'une flotte massive de 72 chalutiers à crevettes.

La diversité des pavillons sous lesquels leurs navires sont enregistrés, ainsi que par les nombreux pays où ils possèdent des filiales atteste de la dimension transnationale de ces groupes industriels (voir le tableau ci-dessous).

Les Big Five, des alliés plutôt que des rivaux

Ces entreprises ne sont pas vraiment en concurrence les unes avec les autres. Au contraire, elles forment des alliances pour se développer davantage. Elles collaborent, pour mettre en commun ou échanger des quotas de pêche, afin d'être plus efficaces. Les Big Five possèdent conjointement des filiales et partagent la propriété de certains navires.

⁶ Lire le rapport de BLOOM sur les DCP : <https://bloomassociation.org/wp-content/uploads/2023/04/guerre-des-thons.pdf>

⁷ <https://www.intrafish.com/fisheries/p-p-completes-acquisition-of-french-tuna-group/1-1-767281>

⁸ <https://www.intrafish.com/news/p-amp-p-samherji-buy-again/1-1-629445>

⁹ <https://www.intrafish.com/news/sources-p-amp-p-samherji-buy-french-surimi-group/1-1-633270>

Répartition par pays des filiales et navires détenus par les Big Five

Pays	Nombre de navires enregistrés	Tonnage brut combiné	Part du volume de tonnage brut	Nombre de filiales
Pays-Bas	26	54290	21,2%	226
France	24	34380	13,4%	22
Royaume-Uni	18	18702	7,3%	38
Îles Féroé	12	18818	7,3%	3
Allemagne	7	36744	14,3%	30
Norvège	6	16171	6,3%	4
Lituanie	6	33332	13,0%	3
États-Unis	2	4367	1,7%	3
Portugal	2	4274	1,7%	4
Pologne	2	19536	7,3%	3
Lettonie	1	2299	0,9%	2
Canada	1	4642	1,8%	5
Danemark	1	2223	0,9%	1
Italie	1	2137	0,8%	1
Espagne	1	4290	1,7%	6
Nigéria	72 ¹⁰			2
Suriname	8			4

TABLE 1.A

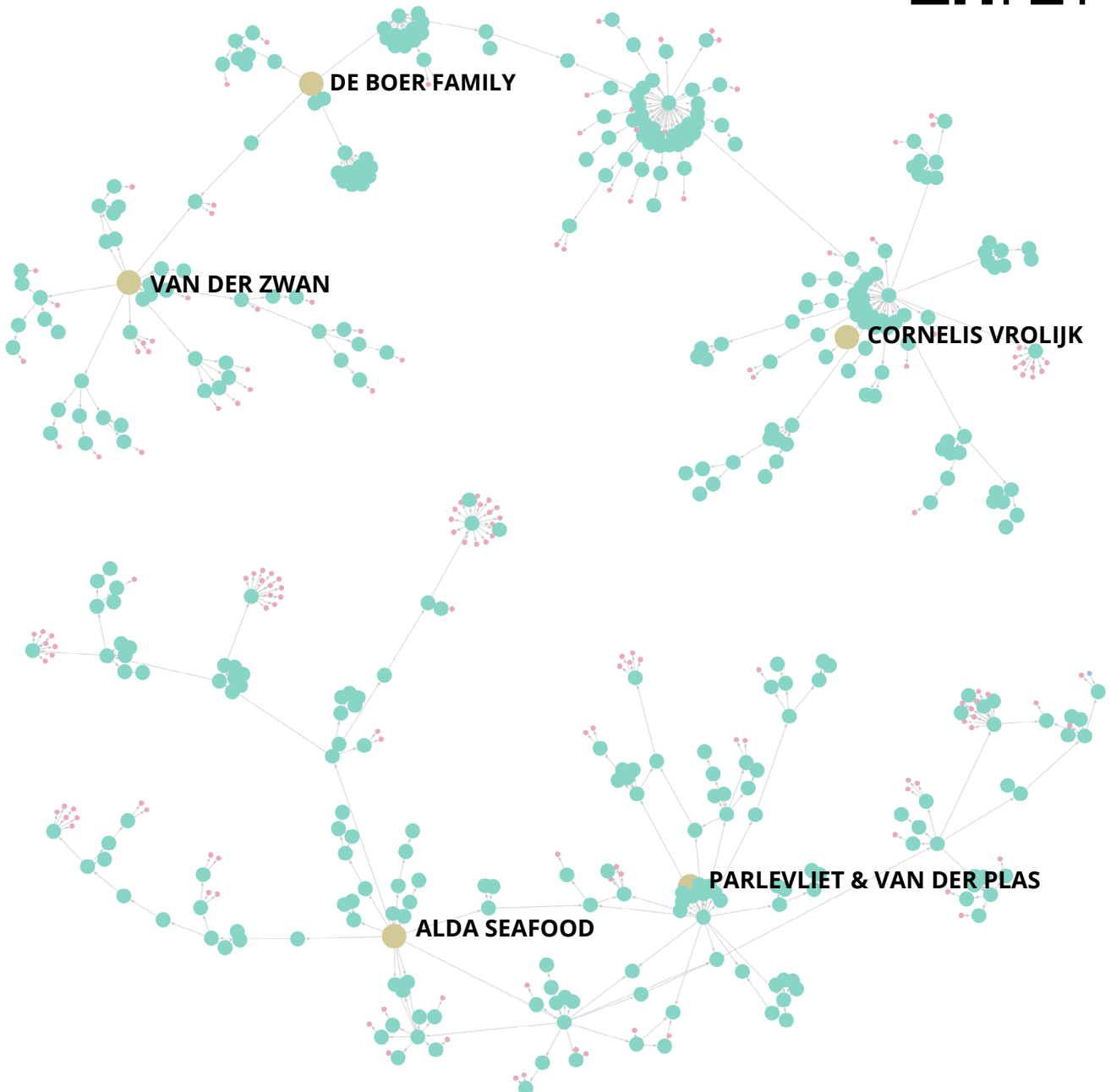
Répartition par pays des filiales détenues par les Big Five

Pays	Nombre de navires enregistrés
Namibie	12
Chypre	4
Côte d'Ivoire	3
Curaçao	3
Estonie	2
Pérou	2
Sainte-Lucie	2
Irlande	2
Islande	1
Mauritanie	1
Maurice	1
Bulgarie	1
Qatar	1
Maroc	1
Inde	1
Bélize	1
Madagascar	1
Belgique	1
Hong Kong	1
Ghana	1
Roumanie	1

TABLE 1.B

¹⁰ Le tonnage brut de la plupart des navires au Suriname et au Nigeria n'était pas disponible dans les bases de données en ligne.

SCANNEZ-MOI



- Groupe
- Entreprise
- Navire

Figure 1: Réseau global des filiales et navires (co-)détenus par les Big Five : De Boer, Van der Zwan, Cornelis Vrolijk, Alda Seafood, P&P

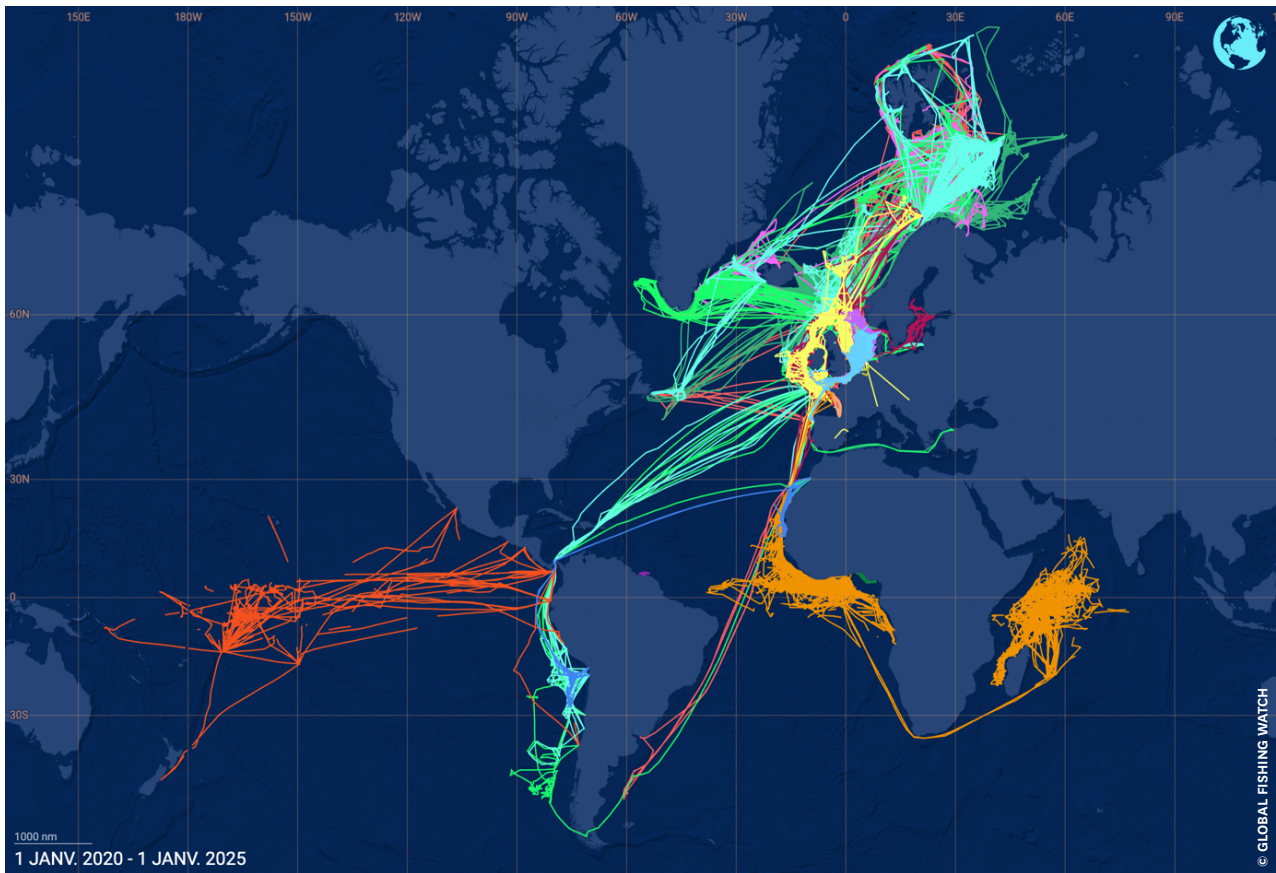


Figure 2 : Trajectoires des navires exploités par les Big Five entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2025

Les Big Five sont membres d'au moins quinze organisations de lobbying actives dans l'Union européenne.¹¹ Par exemple, les navires-usines de pêche pélagique forment un lobby particulièrement influent. Leur organisation de représentation, l'association "Pelagic Freezer Trawler Association" (PFA), regroupe huit entreprises membres dans six pays (Pays-Bas, France, Allemagne, Lituanie, Pologne et Royaume-Uni). Ces sociétés, propriétaires de 18 chalutiers-usines, sont toutes des filiales de P&P, d'Alda Seafood, de Van der Zwan et de Cornelis Vrolijk.

Ce lobbying puissant et coordonné leur permet de défendre efficacement leurs intérêts. Une demande d'accès à l'information (FOI) a révélé que le gouvernement néerlandais soutient activement ces entreprises, notamment en facilitant des échanges de quotas avec d'autres pays.¹²

¹¹ Trouvé dans le registre de lobbying de l'UE : Deutscher Hochseefischerei-Verband, AIPCE-CEP (via visfederatie), bottomfishingalliance.eu, European Tuna Group (Europeche), France Pelagique, EAPO, Lithuanian Long Distance Fisheries Association, PFA, Seafood Importers and Processors Alliance (via visimporteurs.nl), LDAC, NSAC, PELAC, DOPR, UAPF, ANOP, CNPME.

¹² <https://www.rijksoverheid.nl/documenten/woo-besluiten/2023/09/15/besluit-op-woo-verzoek-over-externe-contacten-pelagische-visserij>



Privatisation des droits de pêche

Avec l'introduction des quotas de pêche individuels transférables (QIT), les droits de pêche ont été en grande partie privatisés. Les entreprises de pêche qui possèdent un grand nombre de quotas peuvent les utiliser comme garantie pour obtenir des prêts, ce qui leur permet d'investir dans des navires plus performants, des entrepôts frigorifiques, de nouveaux droits de pêche, etc. Le système de quotas individuels et transférables a pour effet d'enrichir encore davantage les grandes entreprises, tandis que les petits pêcheurs se retrouvent en difficultés financières, puisqu'ils doivent par exemple louer des quotas pour pouvoir pêcher.¹³

Les quotas peuvent aussi être sous-loués à d'autres pêcheurs qui n'en possèdent pas eux-mêmes. Ils peuvent même être l'objet de spéculations, en créant artificiellement une pénurie de certaines espèces de poissons afin de faire grimper les prix du marché. **Cette logique avantage les entreprises qui détiennent déjà beaucoup de quotas, leur conférant une avance quasi impossible à combler.**

En sciences sociales, on parle de l'effet Matthieu, en référence à un passage de la Bible : "Car quiconque a quelque chose recevra davantage et il sera dans l'abondance ; mais à celui qui n'a rien, on enlèvera même le peu qui pourrait lui rester." - Matthieu 25:29.

Les Pays-Bas, en tant que nation mercantile, ont parfaitement compris ces mécanismes lorsque les systèmes de quotas transférables sont devenus populaires dans les années 1980. **Ils ont acheté des droits de pêche et des flottes dans d'autres pays à des prix bas, et continuent encore aujourd'hui à en tirer profit.** Autre élément qui les a avantagés : les droits de pêche sont souvent attribués sur la base des captures historiques. Or, les Néerlandais ont été les premiers à exploiter de grands chalutiers-congélateurs, capables de congeler les prises directement à bord du navire afin de rester en mer plus longtemps et d'aller plus loin. Cela leur a permis de réaliser des volumes de captures bien supérieurs à ceux des autres.

¹³ <https://www.ouest-france.fr/economie/economie-de-la-mer/enquete-quotas-transferables-a-qui-profite-le-poisson-7171194> Voir aussi par exemple : <https://pulitzercenter.org/stories/competing-fish-how-one-dutch-company-slowly-taking-over-much-europes-fishing-sector>

L'opacité autour des quotas contrôlés par les Big Five

Le principal atout de ces grandes entreprises réside dans leurs droits de pêche. Cependant, ces données sont difficiles à retracer, car la répartition des quotas dans de nombreux pays européens n'est pas transparente. **La Commission européenne a tenté d'enquêter sur cette question et a conclu qu'il était difficile de savoir qui détenait quoi exactement.**¹⁴ Le Royaume-Uni est le seul pays à disposer d'un registre public, dans lequel des quotas fixes (FQA) sont attribués aux navires.¹⁵ D'après les informations disponibles, la famille De Boer possède un peu plus de 100 000 unités de FQA au Royaume-Uni, ce qui en fait de loin la première entreprise de pêche de poissons plats du pays. Cornelis Vrolijk détient, par l'intermédiaire de son navire Frank Bonefaas battant pavillon britannique, plus de 450 000 FQA pour des espèces pélagiques telles que le hareng et le maquereau.

Intégration verticale pour contrôler toute la chaîne d'approvisionnement

La plupart de ces entreprises sont intégrées verticalement. Cela signifie qu'elles contrôlent l'ensemble de la chaîne, de la pêche à l'assiette. Elles ne se limitent pas à la pêche, mais elles interviennent également dans la transformation, le commerce et la vente du poisson. En plus de leurs navires, ces entreprises possèdent souvent des usines de transformation, des entrepôts frigorifiques, des restaurants de fish&chips, et même leurs propres agences de recrutement. Ce modèle leur confère un avantage économique considérable : par exemple, étant donné que les marins sont souvent rémunérés en fonction d'un pourcentage sur les prises, en vendant le poisson

du navire à bas prix à leur propre filiale de vente, qui à son tour vend le poisson à bas prix à un importateur de poisson étranger, **le profit peut être déplacé dans des pays ayant des régimes fiscaux avantageux. Sur le papier, l'entreprise de pêche fait moins de bénéfices, ce qui permet de moins payer les marins, tout en optimisant la fiscalité.** Cette maîtrise de l'ensemble de la chaîne facilite également le recours aux prix de transfert qui consistent à vendre des produits de la mer à des entreprises appartenant au même groupe, dans le but d'augmenter ou de baisser artificiellement les prix.

De la pêche à l'investissement immobilier

Outre les droits de pêche, les navires ou les usines de transformation, **ces entreprises investissent leurs actifs dans des biens immobiliers, non seulement des bâtiments liés à la pêche mais aussi, dans l'immobilier résidentiel, comme des tours d'habitation.**

Récemment, la famille Van der Plas a vendu ses parts à la famille Parlevliet qui devient ainsi le seul actionnaire de P&P. En effet, Van der Plas a l'intention de se consacrer à l'immobilier. Il est à noter que la famille Van der Plas, tout comme la famille Van der Zwan, sont engagées dans des activités immobilières à grande échelle. Les économistes spécialisés dans la pêche craignent qu'il ne s'agisse d'un signal d'alarme indiquant que la rentabilité dans le secteur de la pêche diminue, en raison de la surexploitation des ressources marines. **Or, le principe des quotas était justement d'éviter la surpêche afin de préserver la rentabilité à long terme de la filière. Si les entreprises de pêche peuvent aussi facilement transférer leurs investissements vers l'immobilier, elles ont d'autant moins de raisons de se soucier de la gestion durable des ressources halieutiques.** En d'autres termes, la

¹⁴ <https://cinea.ec.europa.eu/system/files/2021-03/StudyOwnership-EMFF2016.pdf>

¹⁵ Une unité FQA (Fixed Quota Allocation) est une mesure arbitraire utilisée pour calculer la part d'un navire dans les quotas de pêche nationaux. La quantité réelle de poisson que représente une unité FQA peut varier chaque année. Elle dépend du quota total alloué au Royaume-Uni, ainsi que de tout ajustement effectué par les autorités britanniques de la pêche avant de distribuer le quota sur la base des unités FQA. <https://www.fqaregister.service.gov.uk/>

surpêche devient une stratégie de rentabilité à court terme plutôt qu'un risque à long terme, ce qui réduit toute incitation à adopter une gestion durable.¹⁶

les captures non déclarées, la pollution marine ou encore le non-respect et les tentatives de contourner des réglementations. Certaines affaires juridiques sont toujours en cours d'instruction.

Géants de la pêche, des fraudes et de la corruption

Chacune des cinq entreprises a été impliquée dans des controverses ou des affaires judiciaires dans le monde entier. En Namibie, au Pérou, en Norvège, au Cameroun, entre autres, ces sociétés et leurs dirigeants ont été accusés ou condamnés pour divers faits tels que **la pêche illégale, la corruption liée à l'obtention de droits de pêche, l'évasion fiscale, le "highgrading"** (rejet des captures pour les remplacer par des spécimens plus gros ou d'une plus grande valeur marchande, entraînant une forte mortalité non comptabilisée),



Le Zeeland : un navire-usine de Cornelis Vrolijk

¹⁶ Voir par exemple ce document de l'économiste de la pêche Daniel Bromley : <https://www.vliz.be/imisdocs/publications/ocrd/252537.pdf>

QUI SONT LES BIG FIVE ?

Parlevliet & Van Der Plas (Groupe P&P)

Année de création

1950

Chiffre d'affaires (2023)

1,5 MILLIARD D'€

Actif total (2023)

1,3 MILLIARD D'€

Siège social

**KATWIJK,
PAYS-BAS**



Le Jan Maria : un navire-usine de P&P

P&P, un géant aux tentacules planétaires

P&P est une entreprise de pêche néerlandaise qui est devenue au fil du temps la plus grande entreprise de transformation de poisson en Europe. Elle a été fondée en 1950 par Dirk Parlevliet, et les frères Dirk et Jan Van der Plas. Au départ, il s'agissait d'un petit commerce de harengs lancé avec une somme de départ de 50 florins et un vieux camion. Depuis, la société a connu une croissance fulgurante.

P&P a largement profité du système des quotas de pêche transférables, dont la valeur n'a cessé d'augmenter au fil des ans. Par exemple, après la chute du mur de Berlin en 1989, P&P a acquis une part importante de la flotte hauturière est-allemande ainsi qu'un volume important de quotas britanniques. **P&P emploie actuellement plus de 8 000 personnes et opère dans 19 pays.** L'entreprise contrôle l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, de la capture à la vente, avec un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros en 2023. Elle opère dans la pêche pélagique et démersale, dans les crustacés et les crevettes, ce qui en fait l'un des plus grands conglomérats de pêche au monde.

Une étude de Seas at risk montre qu'entre 2013 et 2022, la valeur des actifs de P&P a augmenté en moyenne de 13 % par an, passant de 458 millions d'euros à 1,4 milliard d'euros. Au cours de la même période, son chiffre d'affaires a augmenté de 15 % par an, atteignant 1,6 milliard d'euros en 2022.¹⁷ **Cette forte croissance s'explique notamment par une politique active de rachats d'entreprises.**

¹⁷ https://seas-at-risk.org/wp-content/uploads/2025/04/R6_Political-Socio-Economy-of-EU-Fisheries_4thApril-FINAL-1.pdf

La flotte de P&P en propriété conjointe

Nom du navire	IMO	Longueur	Engin	Pavillon	Année de construction	Tonnage
Borgarin	9278258	78 m	Chalutier	FO	2003	2921
Nordingur	9281633	69 m	Chalutier	FO	2003	2017
Skoraberg	8825913	35 m	Chalutier	FO	1988	481
Fuglberg	8825901	35 m	Chalutier	FO	1989	481
Polarhav	9295804	35 m	Chalutier	FO	2004	592
Safir	8414128	32 m	Chalutier	FO	1984	305
Smaragd	8414142	32 m	Chalutier	FO	1986	310
Stjornan	9295799	37 m	Chalutier	FO	2004	592
Gadus	9907067	88 m	Navire usine	FO	2023	5997
Arctic Viking	8517437	58 m	Chalutier	FO	1986	1720
Pison	8610693	41 m	Chalutier	FO	1987	593
Lodairo	9690676	86 m	Chalutier	ES	2015	4290
Kirkella	9808405	81 m	Chalutier	UK	2018	3976
Farnella (hors service)	9211808	40 m	Chalutier	BZ	2000	667
Brites	7107431	80 m	Chalutier	PT	1971	1926
Santa Princesa (hors service)	8609357	66 m	Chalutier	BZ	1987	2114
Santa Princesa	9048902	66 m	Chalutier	PT	1992	2348
Fisher Bank	9193549	34 m	Chalutier	FR	1999	615
Otter Bank	9219721	39 m	Chalutier	FR	2000	756
Bressay Bank	9261499	45 m	Chalutier	FR	2002	826
Cap Saint Georges	9293014	43 m	Chalutier	FR	2003	885
André Leduc	9294915	44 m	Chalutier	FR	2004	836
Emeraude	9799898	81 m	Chalutier	FR	2018	3976
Joseph Roty II (hors service)	7362500	90 m	Navire usine	FR	1975	3188
Annelies Ilena	9204556	145 m	Navire usine	PL	2000	14464
Alina	8918318	104 m	Chalutier congélateur	PL	1990	5099
Dorado 2	8817540	67 m	Chalutier	LV	1989	2299
Vilkas	8505484	74 m	Chalutier	LT	1985	3751
Taurus	8411023	60 m	Chalutier	LT	1985	1780
Lokys	9226736	70 m	Chalutier	LT	2001	2772
Ieva Simonaityte	8607218	120 m	Navire usine	LT	1989	7765
Simonas Daukantas	8607220	120 m	Navire usine	LT	1989	7765

TABLE 2.A

- Détenu conjointement avec JFK Troll / Hanus Hansen (sur le papier, P&P détient une participation de 33 %)
- Propriété conjointe avec Alda Seafood
- Propriété conjointe avec Magnus Roth

La flotte de P&P

Nom du navire	IMO	Longueur	Engin	Pavillon	Année de construction	Tonnage
Margiris	8301187	144 m	Navire usine	LT	1997	9499
Jan Maria	9917397	80 m	Navire usine	GE	2024	5997
Annie Hillina	9973432	112 m	Navire usine	NL	2024	9800
Mark	9690688	91 m	Navire usine	GE	2015	4248
Dirk Dirk	8209171	95 m	Chalutier pélagique	NL	1983	3181
Helen Mary	9126364	117 m	Chalutier pélagique	GE	1996	7278
Gerda Maria	8716928	81 m	Chalutier	GE	1990	1825
Ocean Tiger	9136383	60 m	Chalutier crevettier	DK	1997	2223
Maartje Theadora	9182801	141 m	Chalutier pélagique	GE	2000	9082
Christina Maria	8997584	23 m	Chalutier crevettier	NL	2001	192
Gueotec	8912986	72 m	Thonier sennear	FR	1991	1692
Gueriden	8912998	82 m	Thonier sennear	FR	1991	2255
Avel Vad	9128520	67 m	Thonier sennear	FR	1996	1598
Cap Sainte Marie	9168063	67 m	Thonier sennear	FR	1998	1596
Cap Saint Vincent	9225536	67 m	Thonier sennear	FR	2000	1169
Sterenn	9225548	67 m	Thonier sennear	FR	2000	1606
Gevred	9741097	77 m	Thonier sennear	FR	2016	2357
Pendruc	9741102	77 m	Thonier sennear	FR	2016	2357
Kersaint	9747572	40 m	Navire de soutien	FR	2015	424
Cap Bojador	8908026	61 m	Thonier sennear	FR	1990	973
Torre Italia	9151084	82 m	Thonier sennear	IT	1997	2137

TABLE 2.B

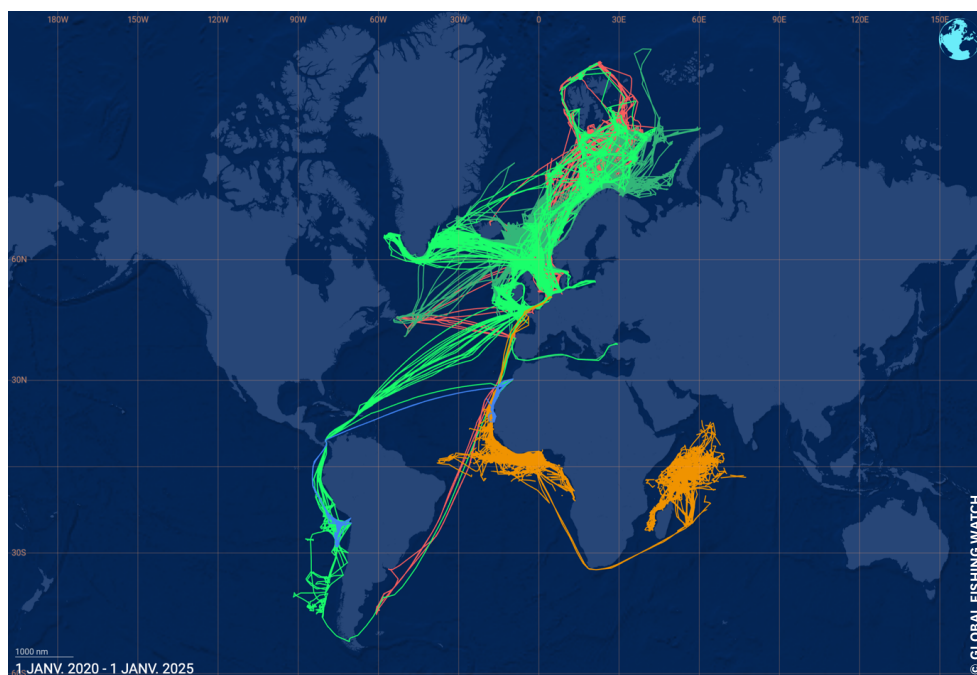


Figure 3: Trajectoires des navires exploités par P&P entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2025

UK Fisheries : un empire dans un empire

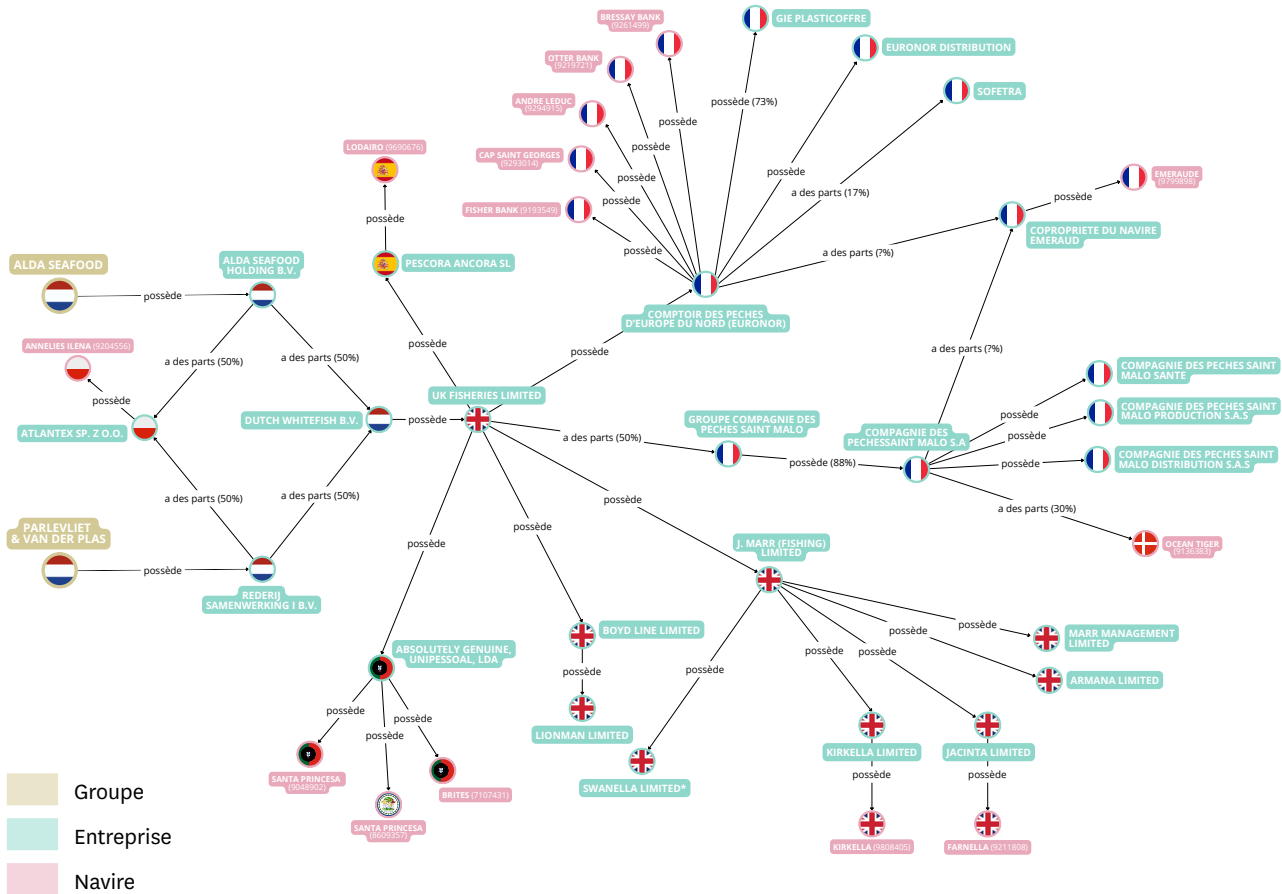


Figure 4 : Réseau global des filiales et navires détenus par UK Fisheries (propriété conjointe de P&P et Alda Seafood)

Depuis 2011, l'entreprise UK Fisheries est détenue conjointement par P&P et Alda Seafood. Le groupe exploite une flotte de pêche diversifiée sous pavillon britannique, espagnol, portugais et français, avec une spécialisation dans le poisson blanc et la crevette dans plusieurs régions de l'Atlantique Nord. Ses navires opèrent notamment dans la mer de Barents, en mer du Nord, et dans l'Atlantique Nord-Ouest, mais également dans les eaux canadiennes et argentines. La structure du groupe comprend plusieurs filiales :

- **Pesquera Ancora** (Espagne)
- **Absolutely Genuine** (Portugal)
- **Euronor** (France), qui concentre ses activités en mer du Nord. Le navire Farnella faisait auparavant partie de la flotte et a été vendu en Namibie.
- **La Compagnie des Pêches Saint-Malo** (France), spécialisée dans la pêche et la transformation du merlan bleu en surimi. Avec Euronor, cette société est également co-copropriétaire de l'Emeraude, un chalutier de fond de 81 mètres.

Les entreprises espagnole et portugaise ont été rachetées car elles détiennent un important quota de cabillaud dans les eaux arctiques. Le navire espagnol Lodairo détient à lui seul 52 % de tous les quotas espagnols de cabillaud dans les zones gérées par l'OPANO (Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest) dans l'Atlantique Nord, ainsi que 52 % des quotas espagnols dans les eaux norvégiennes de la mer de Barents et de l'Atlantique Nord. Il détient également des quotas dans les eaux canadiennes de l'Atlantique Nord-Ouest (Grands Bancs).¹⁸

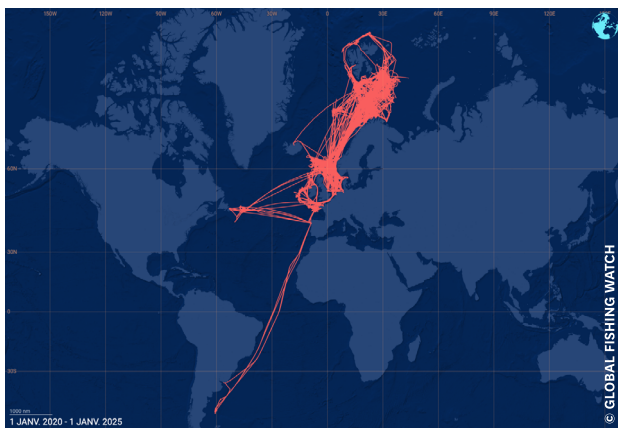


Figure 5: Trajectoires des navires UK fisheries, notamment Euronor, la Compagnie des pêches Saint-Malo, Pesquera Ancora, Absolutely Genuine, copropriété de P&P et Alda Seafood

En 2024, la Compagnie des Pêches Saint-Malo a investi 15 millions d'euros pour installer une usine de pâte de surimi à bord de l'Annelies Ilena, un chalutier pélagique de 145 mètres battant pavillon polonais, et co-détenu par P&P et Alda Seafood via la filiale Atlantex. Cet investissement visait à remplacer le navire Joseph Roty II, jugé trop vieux. Pour permettre cette transaction, la France a échangé avec la Pologne des quotas français de merlan bleu contre des quotas de cabillaud arctique, au profit du chalutier français l'Émeraude. Une opération qui a suscité une vive polémique en France.¹⁹



Figure 6: Trajectoires des navires Euronor, détenus conjointement par P&P et Alda Seafood

Nourrir les marchés et vider les mers : l'emprise des navires-usines néerlandais et allemands en Afrique

La flotte pélagique opère dans le monde entier, en particulier dans le nord de l'océan Atlantique, sur la côte ouest de l'Afrique et dans le Pacifique, ainsi qu'au large du Chili. Elle est principalement composée de méga chalutiers battant pavillon néerlandais ou allemand, capables de rester en mer pendant des semaines. Les poissons sont le plus souvent entièrement congelés à bord et déchargés dans le port néerlandais d'IJmuiden.²⁰

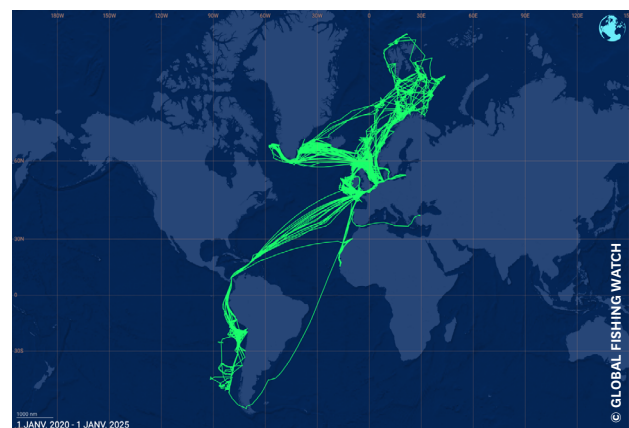


Figure 7: La flotte de chalutiers pélagiques de P&P

¹⁸ <https://cinea.ec.europa.eu/system/files/2021-03/StudyOwnership-EMFF2016.pdf>

¹⁹ <https://bloomassociation.org/le-dossier-annelies-ilena/>

²⁰ <https://agrimatie.nl/PublicatiePage.aspx?subpubID=2526&themalD=2276§orID=3534> pour 2023 : En termes de volume, le Nigeria est le plus grand marché d'exportation avec 15 %, représentant 199 800 tonnes (0,2 milliard de kg). Les exportations vers les pays africains se composent principalement de poissons pélagiques entiers congelés, tels que le hareng, le merlan bleu, le maquereau et le chinchard.

Superpuissance et ingérence aux îles Féroé

Aux îles Féroé, P&P est copropriétaire de JFK Troll, l'une des plus grandes entreprises de pêche dont la flotte opère dans tout l'Atlantique Nord. Officiellement, P&P est actionnaire minoritaire. Toutefois, la presse féroïenne a révélé que JFK Troll est en grande partie financée par P&P par l'intermédiaire d'une holding norvégienne. Ce levier financier peut conférer à P&P une influence bien supérieure à ce que laisse supposer sa participation dans JFK Troll²¹. P&P possédait également une usine dans les îles Féroé, mais elle a été vendue en 2023.²²

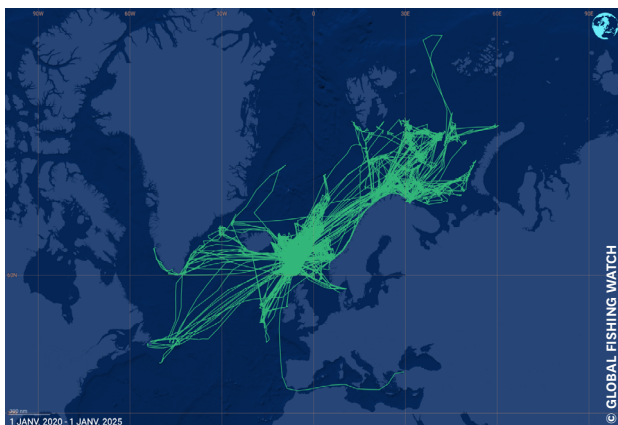


Figure 8: La flotte féroïenne de P&P, détenue conjointement avec JFK Troll de Hanus Hansen

En 2017, le Premier ministre néerlandais Mark Rutte a été accusé d'ingérence dans les affaires internes des îles Féroé à propos d'un projet de réforme de la pêche.²³ Le ministre de la pêche des îles Féroé, M. Høgni Hoydal, souhaitait nationaliser, et redistribuer les quotas de pêche afin d'empêcher une concentration entre les mains des grandes entreprises. M. Rutte aurait contacté le premier ministre des îles Féroé pour l'avertir

que l'adoption de cette loi pourrait nuire aux relations commerciales avec l'UE. Cette intervention avait pour but de protéger des intérêts de P&P.

Batlanta, une copropriété de P&P et d'un Norvégien aux liens russes

En 2020, P&P a racheté Baltlanta, une société exploitant deux chalutiers pélagiques principalement actifs en Afrique de l'Ouest et en Amérique du Sud. **Auparavant, Baltlanta était co-détenue par Magnus Roth, un homme d'affaires norvégien anciennement associé à Norebo, l'un des plus grands conglomérats de pêche en Russie.²⁴** Roth l'avait cofondé avec le milliardaire russe Vitaly Orlov, avant de quitter le groupe à la suite d'un conflit judiciaire, laissant ainsi Orlov seul aux commandes.²⁵

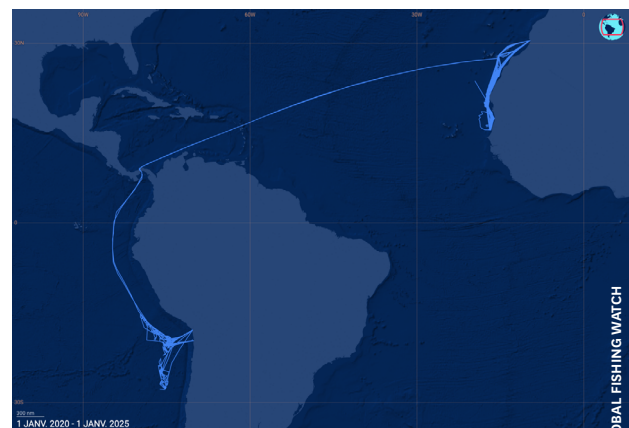


Figure 9: Les navires *Leva Simonaite* et *Simonas Daukantas*, battant pavillon lituanien et appartenant conjointement à la famille Roth, pêchent en Afrique de l'Ouest et dans le Pacifique

²¹ <https://dagur.fo/frihedsbrevet-dokumentarur-avdukar-skipad-logarprot-i-foroysku-fiskivinnuni>

²² <https://faroebusinessreport.com/seafood-fisheries-aquaculture/pelagos-acquires-pp-faroe-pelagic-factory-in-kollafjordur-to-become-faroe-islands-largest-operator-of-freezing-plants/>

²³ <https://www.groene.nl/artikel/de-quota-worden-duur-betaald>

²⁴ https://en.wikipedia.org/wiki/Norebo#cite_note-7

²⁵ <https://www.intrafish.com/legal/magnus-roth-shelling-out-35-million-to-buy-out-orlovs-share-of-hong-kong-firm/2-1-745710>

L'empire du thon français : P&P à la tête de la CFTO

Les activités de pêche au thon reposent sur deux flottes : l'une dans le sud de l'océan Atlantique, basée à Abidjan, et l'autre dans l'océan Indien, avec des ports d'attache aux Seychelles et à Madagascar. **Ces activités sont conduites par la CFTO (Compagnie française du thon océanique) qui la filiale française de P&P dont Diederik Parlevliet a fait l'acquisition en 2016**²⁶.

Les navires battent pavillon français à l'exception d'un sous pavillon italien. P&P possède également des usines dans ces pays où le thon est mis en conserve. Récemment, P&P a vendu trois thoniers senners à la société Rawanq Al Salam International basée à Oman. Le directeur de cette société, Egill Helgi Arnason un ancien cadre de Samherji, a été impliqué dans le scandale Fishrot en Namibie.²⁷ Bien que les navires aient été vendus à Rawanq,²⁸ P&P continuera à les gérer par l'intermédiaire de la CFTO.²⁹

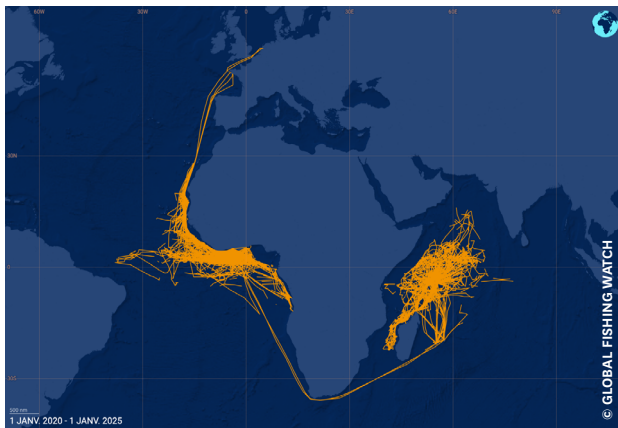


Figure 10: Les thoniers de P&P dans les eaux africaines. Les trajectoires des thoniers senners présentent de nombreuses extinctions d'AIS

Si l'on examine de plus près la carte des signaux AIS de la flotte thonière de P&P, il est frappant de constater que les navires éteignent fréquemment leur système de géolocalisation, alors que cette pratique est pourtant interdite.³⁰

Investissement dans la transformation

P&P possède Heiploeg, le plus grand transformateur de crevettes d'Europe. L'entreprise détient une société de décorticage au Maroc, une société de distribution et une flotte de quarante chalutiers ciblant la crevette au Suriname et en Guyane, ainsi qu'une filiale en Inde.

P&P a des intérêts dans des entreprises de transformation, des sociétés commerciales et des entrepôts frigorifiques, notamment l'usine de transformation hautement automatisée Euro Baltic sur l'île allemande de Rügen. Son usine de transformation située dans les îles Féroé a récemment été vendue.

En décembre 2018, P&P a acquis une participation majoritaire dans l'entreprise Dadas Groep, basée à Urk, spécialisée dans la pêche des poissons plats et la transformation,³¹ Les actifs de Dadas Groep ont été intégrés à une nouvelle entité, Dutch Flatfish BV. Cette acquisition a également permis à P&P d'investir dans un certain nombre de chalutiers par l'intermédiaire de Dutch Flatfish BV. Ces chalutiers ont depuis été démantelés sur fonds publics : **l'entreprise a perçu 9,65 millions d'euros de subventions européennes dans le cadre du plan de sortie de flotte lié au Brexit.**

²⁶ <https://www.lefigaro.fr/flash-eco/2016/07/02/97002-20160702FILWWW0033-thon-cfto-rachete-par-un-groupe-neerlandais.php>

²⁷ <https://www.bbc.com/afrique/articles/c14nvy8g8wo>

²⁸ <https://mag.hookandnet.com/2025/02/07/2025-02tuna/content.html>

²⁹ <https://mag.hookandnet.com/2025/02/07/2025-02tuna/content.html>

³⁰ <https://www.cambridge.org/core/journals/international-and-comparative-law-quarterly/article/illegality-of-fishing-vessels-going-dark-and-methods-of-deterrence/8F5D5C30A15C91BF17423ED1EF6E0E2>

³¹ <https://www.visserijnieuws.nl/nieuws/algemeen/20406/p-neemt-aandeel-in-dadas-groep>

Controverses

En tant que plus grande entreprise de pêche en Europe, P&P a fait l'objet d'une couverture médiatique pour des activités illégales à plusieurs reprises. En 2013, un ancien membre d'équipage a révélé qu'ils utilisaient une double comptabilité : une officielle pour les autorités et une autre, non déclarée, correspondant aux captures réelles³². L'entreprise a également été accusée à plusieurs reprises de « highgrading » (rejet des captures pour les remplacer par des spécimens plus gros et/ou plus rentables), une pratique qui entraîne une forte mortalité de poissons non comptabilisée. Des journalistes féroïens ont publié une vidéo pour documenter cette pratique.³³ En 2012, **la filiale allemande de P&P, Westbank Hochseefischerei GmbH, a été condamnée en France à payer une amende de 595 000 euros pour des activités de pêche illégale imputés au Maartje Theadora, un navire-usine de 141 mètres.**³⁴ L'un des membres de la famille Van der Plas a également été condamné pour **fraude fiscale.**³⁵

³² <https://www.bnnvara.nl/zembla/artikelen/wild-west-op-zee>

³³ <http://kvf.fo/netvarp/sv/2019/11/20191111naraberg>, voir aussi <https://www.schuttevaer.nl/nieuws/visserij/2013/11/26/kw-174-verdacht-van-highgrading/#:-:text=De%20schipper%20van%20de%20ovriesChalutier.aangehouden%20en%20naar%20Killybegs%20begeleid> et <https://www.intrafish.com/news/parlevliet-van-der-plas-considers-appealing-disproportionate-fine/1-1-651768>

³⁴ https://www.lemonde.fr/planete/article/2012/12/19/le-chalutier-geant-allemand-arrete-a-cherbourg-ecope-d-une-amende-record_1808176_3244.html

³⁵ <https://www.rtl.nl/economie/business/artikel/5045241/belastingontwijking-parlevliet-van-der-plas-jan-6-miljoen-fiscus>

Cornelis Vrolijk

Année de création

1880

Chiffre d'affaires (2023)

€499 MILLION

Actif total (2023)

€650 MILLION

Siège social

**IJMUIDEN,
PAYS-BAS**

Cornelis Vrolijk est une entreprise familiale fondée en 1880 par Frank Vrolijk à Scheveningen, aux Pays-Bas. **Spécialisée à l'origine dans le commerce de harengs, l'entreprise est aujourd'hui l'une des plus grandes sociétés de transformation de poisson en Europe.**

Cornelis Vrolijk contrôle l'ensemble de la chaîne, de la capture à la vente, en passant par la transformation, pour des espèces telles que le hareng, le maquereau, la sole, la plie, la crevette et les fruits de mer. Les activités principales incluent la pêche d'espèces pélagiques (comme le hareng et le maquereau) et d'espèces démersales (comme la sole, le merlan et le calamar), ainsi que la capture, l'élevage, et le commerce de crevettes et de mollusques. Le groupe est également actif dans la transformation de diverses espèces de poissons. **Cornelis Vrolijk affirme fournir environ 3 millions de repas à base de poisson par jour dans le monde entier.**³⁶

En 2018, Cornelis Vrolijk déclarait que 92 % de ses captures pélagiques et 74 % de ses captures démersales de plie étaient certifiées par le label MSC "pêche durable".³⁷ Ce pourcentage a fortement diminué depuis que certains stocks ont perdu leur certification, notamment le merlan bleu et le maquereau de l'Atlantique Nord-Est.³⁸

Outre les activités de pêche et de commerce, la société holding investit également dans l'immobilier, ainsi que dans d'autres sociétés ayant un objet similaire ou connexe.

En Europe, la flotte de pêche de Cornelis Vrolijk se compose de plusieurs segments. **La flotte démersale est détenue en grande partie par la filiale Jaczon, et se compose de senneurs démersaux et de chalutiers à perche.** La flotte pélagique compte six grands chalutiers congélateurs. Ils naviguent sous pavillon néerlandais ou britannique. Sous pavillon français, Cornelis Vrolijk exploite le récent chalutier Scombrus et le chalutier Prins Bernhard, plus ancien. Vrolijk est également copropriétaire d'un grand chalutier aux îles Féroé. Il détient aussi des parts dans une société qui propose des sorties de pêche récréative au départ du port néerlandais de Scheveningen.

Bien que la structure exacte de propriété soit difficile à déterminer, Cornelis Vrolijk possède des parts dans deux thoniers senneurs battant pavillon américain. **Sa filiale nigériane Atlantic Shrimpers Ltd exploite une flotte de 72 navires pêchant la crevette tropicale. Enfin, la société détient 33% de la société de pêche surinamaïse Marisa Fisheries.**

³⁶ <https://www.cornelisvrolijk.eu/media/isjmsqik/mvo-eng-2023.pdf>

³⁷ https://web.archive.org/web/20201218144437/https://www.cornelisvrolijk.eu/userfiles/CV_CSR_report_2017&2018_ENG_LR.pdf

³⁸ Pour le maquereau de l'Atlantique Nord-Est <https://www.msc.org/media-centre/press-releases/press-release/msc-certificates-suspended-for-all-north-east-atlantic-mackerel-fisheries>

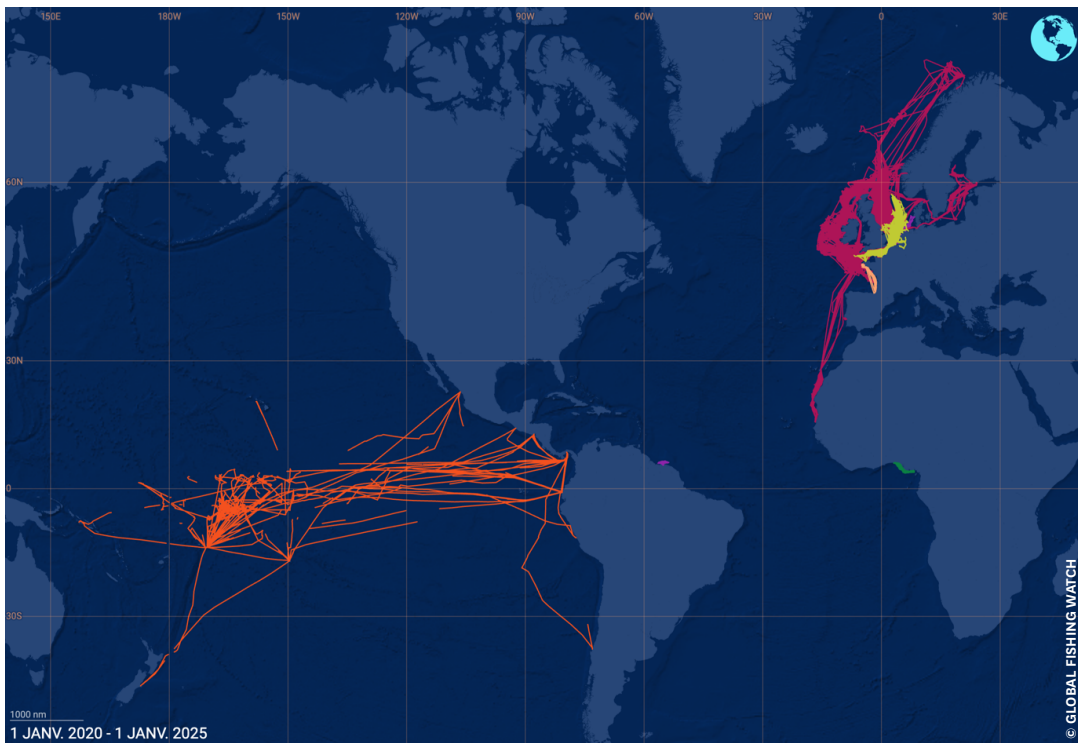


Figure 11: Trajectoires des navires exploités par Cornelis Vrolijk entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2025

La flotte de Cornelis Vrolijk en propriété conjointe

Nom du navire	IMO	Longueur	Engin	Pavillon	Année de construction	Tonnage
Friesland	9310953	89 m	Thonier sennear	US	2005	2437
Capt. Vincent Gann	9018880	67 m	Thonier sennear	US	1990	1930
Jupiter	9273777	76 m	Chalutier	FO	2004	2809
Albatros	8432900	25 m	Yacht	NL	1963	72
Estrella	8432962	58 m	Yacht	NL	1933	366
Maartje	7117400	31 m	Supply tender	NL	1960	119
Milton	5116787	29 m	Chalutier	SU	1961	162
Dona Isa	8958021	24 m	Chalutier	SU	1999	140
Javro	9834832	25 m	Chalutier	SU	2017	200
Kjell	9834820	25 m	Chalutier	SU	2017	200
Bramme'ie	9006019	24 m	Chalutier	SU	1990	151
Opportune	9171785	25 m	Chalutier	BZ	1998	299
Aravis	9034389	30 m	Chalutier	SU	1990	252
Floreat	9112791	25 m	Chalutier	SU	1995	270
Minerva	9213349	25 m	Chalutier	SU	2000	311
Vanquish	8997572	25 m	Chalutier	NL	2003	246

TABLE 3.A

- 33/49 % de propriété, conjointement avec une société inconnue
- 30 % de participation, conjointement avec Sp/f Vita
- Propriété à 30 %, conjointement avec G. de Ruiter
- Participation de 33,3 %, conjointement avec J. de Boer

La flotte de Cornelis Vrolijk

Nom du navire	IMO	Longueur	Engin	Pavillon	Année de construction	Tonnage
Galibier	8120442	34 m	Senne démersale	NL	1982	274
Aravis	9917268	24 m	Chalutier	NL	2022	240
Wiron I	9117519	51 m	Chalutier	NL	1995	1059
Quo Vadis	9073878	44 m	Chalutier à perche	NL	1994	498
Simplon	8108688	34 m	Senne démersale	NL	1984	310
Zeeland	8901913	114 m	Chalutier pélagique	NL	1989	6128
Vertrouwen	9880142	25 m	Senne démersale	NL	2020	251
Johanna	7928835	34 m	Senne démersale	NL	1981	310
Tempus Fugit	8985141	24 m	Chalutier à perche	NL	2002	152
Larche	8324531	34 m	Senne démersale	FR	1985	319
Tourmalet	8219499	34 m	Senne démersale	FR	1983	317
Maarten Jacob	9242754	42 m	Chalutier à perche	NL	2001	496
Afrika	9175834	126 m	Chalutier pélagique	NL	1999	7127
Cap Blanc	8814665	56 m	Chalutier	NL	1990	1230
Carolien	9162655	126 m	Chalutier pélagique	NL	1998	7053
Frank Bonefaas	9074951	119 m	Chalutier pélagique	UK	1994	6562
Scombrus	9828936	82 m	Chalutier	FR	2020	4025
Prins Bernhard	8224406	88 m	Chalutier	FR	1983	2610
War Raog 3	8592592	17 m	Senne coulissante	FR	2001	54
War Raog 4	8592607	17 m	Senne coulissante	FR	2006	80
Berceau de l'Océan	8592621	16 m	Senne coulissante	FR	2002	52
Northern Joy	9073866	44 m	Chalutier à perche	UK	1993	556
Wiron 5	9249556	56 m	Chalutier	UK	2002	1230
Wiron 6	9249568	56 m	Chalutier	NL	2002	1230

TABLE 3.B

En outre, Primstar, la filiale de Vrolijk spécialisée dans la crevette, possède une flotte au Nigeria de 72 crevettiers de 22 mètres, exploitée par Atlantic Shrimpers Ltd.



Le Scombrus : un navire-usine de France Pélagique, filiale de Cornelis Vrolijk

Une flotte conséquente de senneurs démersaux et de chalutiers à perche

Cornelis Vrolijk exploite une flotte de senneurs démersaux modernes équipés d'une technologie de pointe pour la détection, la capture, la conservation et le conditionnement du poisson. En collaboration avec l'université de Wageningen et la Good Fish Foundation, l'entreprise participe à des recherches scientifiques sur la durabilité de la senne démersale, **une technique qui suscite l'inquiétude et la colère des pêcheurs artisans en Manche en raison de sa forte empreinte spatiale et de sa faible sélectivité**. Ces navires opèrent principalement dans le sud de la mer du Nord et dans la Manche. Le poisson est principalement débarqué dans les ports de Boulogne-sur-Mer (France), d'Ostende (Belgique) et de Flessingue (Pays-Bas). Les captures sont ensuite transportées par camion vers les criées néerlandaises. Le poisson plat est transformé dans l'usine de Bertus Dekker à IJmuiden.³⁹



Figure 12: La flotte démersale de Vrolijk, composée de chalutiers à perche et de senneurs démersaux, est active en mer du Nord et dans la Manche

Des chalutiers pélagiques de la mer du Nord à l'Afrique de l'Ouest

La flotte pélagique de Vrolijk pêche en mer du Nord, dans l'océan Atlantique (à l'ouest de l'Irlande et dans le golfe de Gascogne), dans les eaux norvégiennes, ainsi qu'en Afrique de l'Ouest. **Les captures sont généralement congelées directement à bord du navire et débarquées dans le port néerlandais d'IJmuiden. De là, les caisses de poisson sont chargées sur un cargo frigorifique qui part en Afrique de l'Ouest : le poisson congelé est vendu sur les marchés, notamment au Nigeria et au Ghana.**

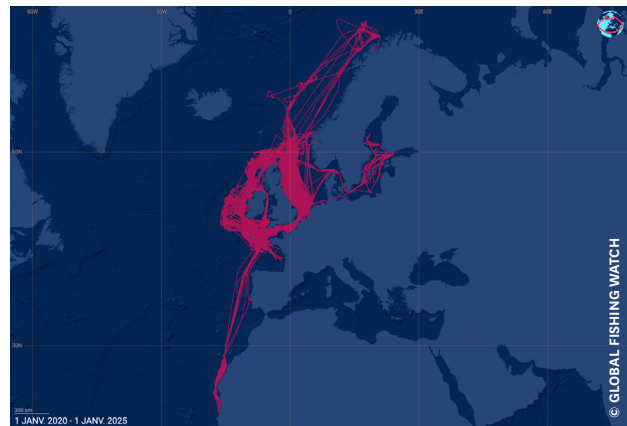


Figure 13: Trajectoires de la flotte de chalutiers pélagiques de Cornelis Vrolijk

Les bolincheurs, des navires français controversés

Au sein de sa filiale France Pélagique, Cornelis Vrolijk possède les trois senneurs à coulisse de 17 mètres : le War Raog 3, le War Raog 4 et le Berceau de l'océan. En 2023, le War Raog 4 a défrayé la chronique après avoir capturé et tué 150 tonnes de maigre sur le point de se reproduire.⁴⁰ Ces navires opèrent dans le golfe de Gascogne et débarquent dans des ports bretons ainsi que dans des ports du sud-ouest de la France comme Saint Jean-de-Luz.

³⁹ <https://www.bertus-dekker.eu/services>

⁴⁰ <https://bloomassociation.org/150-tonnes-de-maigres-en-un-coup-de-filet-ce-crime-qui-faut-delegaliser/>

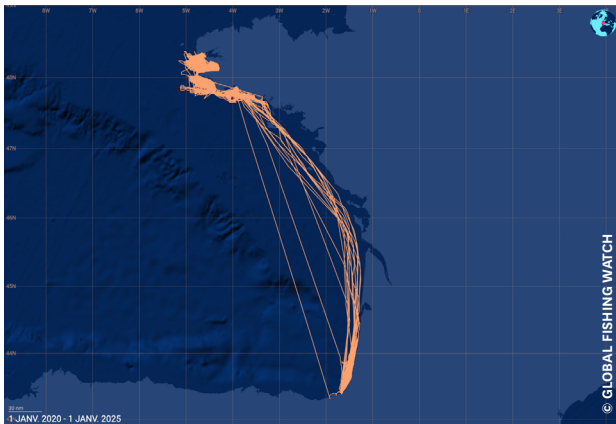
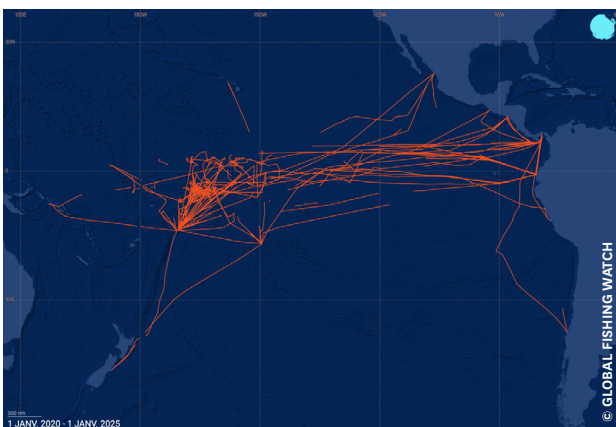


Figure 14: Trajectoires des trois bolincheurs de France Pélagique : le War Raog 3, le War Raog 4 et le Berceau de l'océan

Le thon dans l'océan Pacifique

Cornelis Vrolijk semble détenir une participation dans deux sociétés basées à Curaçao, dans les Antilles néerlandaises, qui possèdent elles-mêmes des sociétés américaines enregistrées au Nevada, exploitant deux thoniers senneurs : le Friesland et Captain Vincent Gann. **Ces navires opèrent dans tout le Pacifique, avec pour port principal Pago Pago, dans les Samoa américaines. Bien que cette pratique soit illégale,** ils éteignent souvent leur signal de géolocalisation AIS. Il est donc impossible de savoir où ces navires opèrent, parfois pendant plusieurs semaines, leur permettant potentiellement de pêcher dans des zones interdites, comme certaines zones économiques exclusives ou des aires marines protégées.



Flotte au Suriname avec d'anciens chalutiers européens

Cornelis Vrolijk a développé ses activités de pêche démersale au Suriname en 2016 en prenant une participation dans la société Marisa Fishing Company, qui pêche avec d'anciens chalutiers à panneaux européens.⁴¹ En 2017, la flotte s'est agrandie avec la construction de deux nouveaux navires, le Kjell et le Javro. La flotte possède désormais une dizaine de navires. **L'entreprise possède également une usine de transformation du poisson depuis 2019.**⁴² La majeure partie des captures est exportée vers l'Amérique centrale et l'Europe.

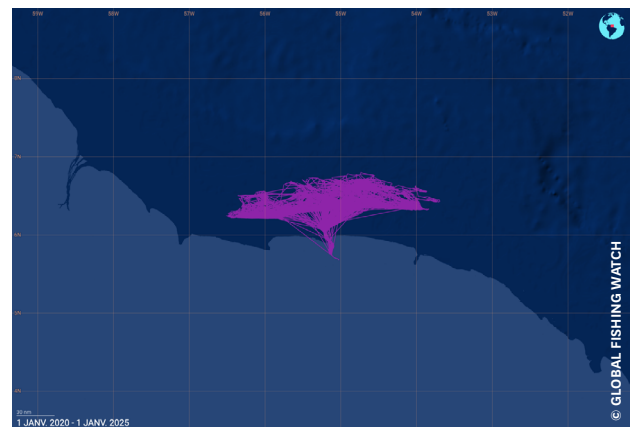


Figure 16: Données apparemment incomplètes de la flotte de Marisa opérant au large des côtes du Suriname

Une flotte de pêche conséquente à la crevette au Nigeria

Cornelis Vrolijk est un acteur majeur de l'industrie crevettière. Sa filiale Primstar a réalisé un chiffre d'affaires de près de 70 millions d'euros en 2023. **Les crevettes tropicales sont pêchées au Nigeria, où la filiale Atlantic Shrimpers possède une flotte de 72 chalutiers.** La transformation se fait en Espagne, par l'intermédiaire de sa filiale Gambastar.

Figure 15: Thoniers senneurs Friesland et Captain Vincent Gann opérant dans le Pacifique. Vrolijk détient une part minoritaire dans ces navires

⁴¹ https://www.cornelisvrolijk.eu/media/5rbdoupy/cv-mvo-20172018_en_def_lr.pdf

⁴² https://www.cornelisvrolijk.eu/media/gxpaz2zl/cv-mvo-2019_def_eng_lr.pdf

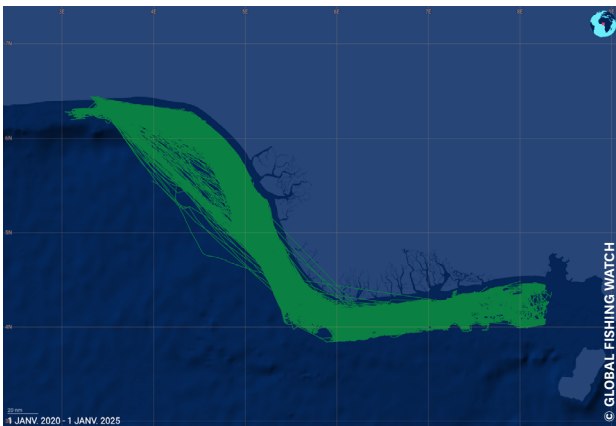


Figure 17: La flotte de crevettiers de Vrolijk au large des côtes du Nigeria

Autres activités

Cornelis Vrolijk a récemment investi dans des **fermes mytilicoles** aux Pays-Bas, en Irlande et en Irlande du Nord. Le groupe possède des **sociétés commerciales** telles que Den Dulk Haasnoot, des entreprises de **transformation du poisson** telles que Bertus Dekker et **l'entreprise de décorticage de crevettes Kant**. **En Mauritanie, Vrolijk exploite l'usine de transformation du poisson Cap Blanc Pelagique à Nouadhibou**. Il a également une activité annexe qui propose des excursions de pêche pour les particuliers à partir du port néerlandais de Scheveningen.

Controverses

La branche nigériane de crevettes de Vrolijk, Atlantic Shrimpers a fait l'objet d'accusations de **pêche illégale dans les eaux libériennes**. Une action menée par Sea Shepherd a abouti à une arrestation par les autorités locales.⁴³ Par ailleurs, le dispositif d'exclusion des tortues (Turtle Excluder Device, TED), obligatoire pour certifier les captures comme durables par le label MSC, n'était pas utilisé, alors que les produits étaient vendus comme tels. **Des pratiques similaires auraient eu lieu au Cameroun**.⁴⁴ En 2015, l'un des plus gros navires de Vrolijk, le Frank Bonefaas, a été arrêté pour **avoir pêché illégalement du maquereau dans une zone interdite**.⁴⁵ L'entreprise a toutefois été autorisée à conserver les prises et à vendre le poisson pêché illégalement. En 2020, l'équipage du navire Cornelis Vrolijk Fzn **a été arrêté pour avoir agressé un observateur des pêches alors le navire opérait dans les eaux namibiennes**. Le tribunal les a relaxés, comme souvent dans ce type d'affaires, où la parole de l'observateur s'oppose à celle du capitaine, sans témoin indépendant à bord.⁴⁶ Enfin, en 2021, l'équipage du Captain Vincent Gann, un thonier sennear appartenant en partie à Vrolijk, a été condamné à une amende de 725 000 dollars **pour avoir pollué les eaux des Samoa américaines à la suite d'un déversement d'hydrocarbures**.⁴⁷

⁴³ <https://theecologist.org/2017/may/26/sea-shepherd-helps-arrest-sustainable-shrimp-Chalutier-illegal-fishing-liberian-waters>

⁴⁴ <https://www.ftm.nl/artikelen/nederlandse-visgigant-weer-gepakt-voor-illegaal-vissen-in-afrika?share=eKXZk6NUDNAiIzZTCnmgTunHUWNoatoJzWfor3J9grAZA%2FZqjvnOBXXtw>

⁴⁵ <https://www.gov.uk/government/news/master-and-owner-ordered-to-pay-over-102000-for-illegal-mackerel-catch>

⁴⁶ <https://www.undercurrentnews.com/2020/11/16/fishermen-accused-of-observer-assault-at-cornelis-vrolijk-partner-cleared-of-charges/>

⁴⁷ <https://www.justice.gov/archives/opa/pr/united-states-settles-clean-water-act-claims-against-fishing-companies-manager-and-vessel>

Alda Seafood

Année de création

2019

(créé par Samherji, fondé en 1983)

Chiffre d'affaires (2022)

285,3 MILLIONS D'€

Actif total (2022)

173 MILLIONS D'€

Siège social

**OEGSTGEEST,
PAYS-BAS**

Alda Seafood Holding B.V. (Alda Seafood, Alda) est une entreprise de pêche verticalement intégrée qui possède plusieurs sociétés de pêche actives dans le monde entier, particulièrement en Europe. Créée en 2019 aux Pays-Bas, son siège social est situé à Oegstgeest. L'entreprise a été fondée par des membres de la troisième génération de la famille à l'origine de la société de pêche islandaise Samherji. Baldvin Thorsteinnsson, fils du PDG de Samherji, a pris le contrôle d'Alda Seafood en 2019.⁴⁸ Cette restructuration a eu lieu pendant le scandale Fishrot, dans lequel Samherji a été accusée de corruption pour l'exploitation de quotas de pêche en Namibie.

Alda Seafood gère aujourd'hui des opérations de pêche industrielle à travers l'Europe et l'Amérique du Nord, représentant ainsi une continuité de la présence mondiale de Samherji, mais sous un nouveau nom.

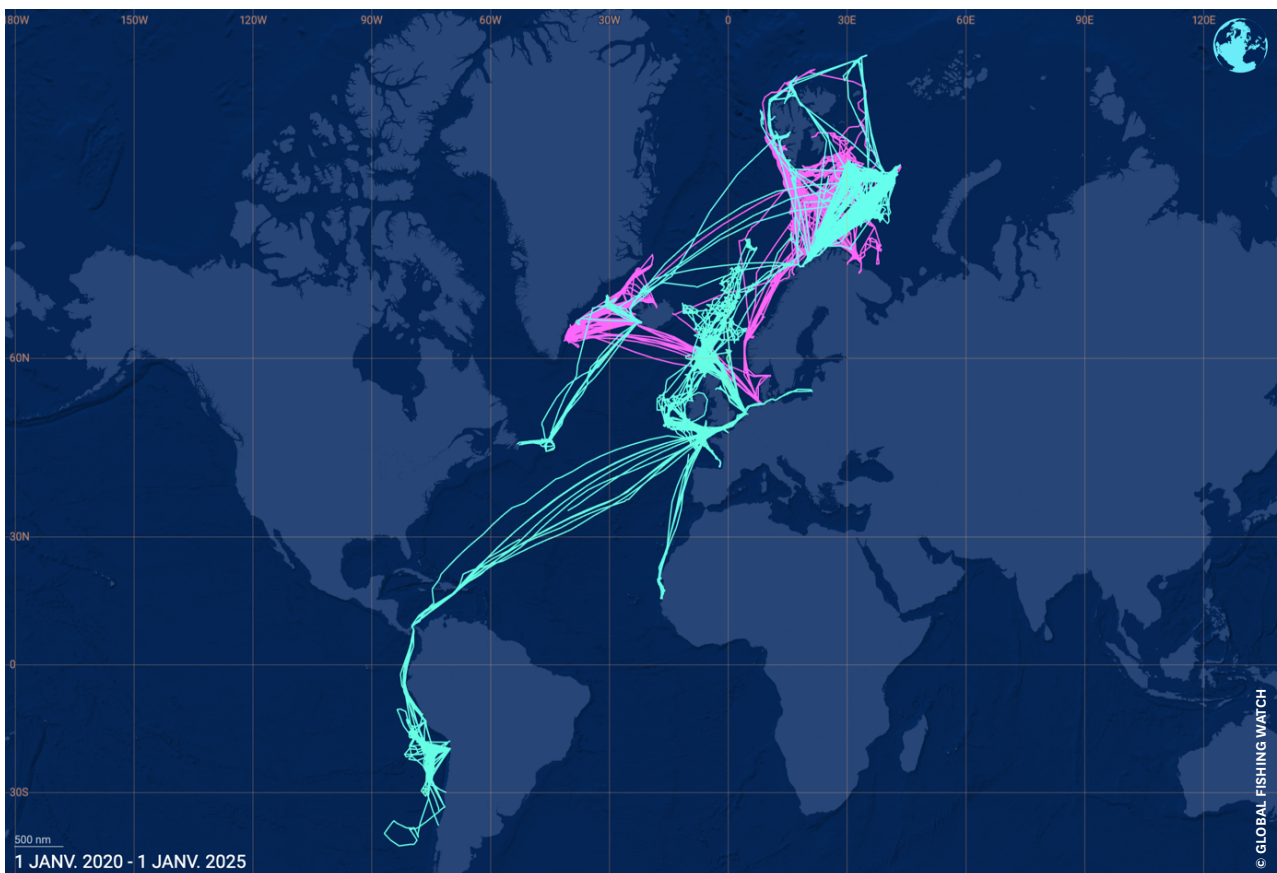


Figure 18: Trajectoires des navires exploités par Alda Seafood entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2025

48 <https://www.seafoodsource.com/news/premium/business-finance/samherji-s-foreign-operations-sold-to-son-of-ceo>

La flotte de Alda Seafood

Nom du navire	IMO	Longueur	Engin	Pavillon	Année de construction	Tonnage	Carburant utilisé (2023) - en millions de litres	Captures (2023) - en tonnes
Cuxhaven	9782778	80 m	Chalutier	GE	2017	3969	3,4	4940
Berlin	9969558	81 m	Chalutier	GE	2024	4345		
Baldvin (hors service, nouveau Santa Princesa)	9048902	80 m	Chalutier	GE	1994	2968	2,6	5550
Vestfisk	8015893	39 m	Palangrier	NO	1980	526		
Newfoundland Victor	9787223	80 m	Chalutier crevettier	CA	2016	4642	5,1	9541
Kagtind II	9188465	64 m	Chalutier	NO	2000	1648		
Bergvoll	9214501	57 m	Chalutier	NO	2000	1483		
Senja	9858436	80 m	Chalutier	NO	2020	4172		
Breidtind	9906532	80 m	Chalutier	NO	2022	4172		
Sorkapp	9962146	81 m	Chalutier	NO	2023	4170		
Lodairo	9690676	86 m	Chalutier	ES	2015	4290	2,7	9165
Kirkella	9808405	81 m	Chalutier	UK	2018	3976	3,6	6721
Farnella (hors service)	9211808	40 m	Chalutier	BZ	2000	667		
Brites	7107431	80 m	Chalutier	PT	1971	1926		
Santa Princesa (hors service)	8609357	66 m	Chalutier	BZ	1987	2114		
Santa Princesa	9048902	80 m	Chalutier	PT	1992	2348	2,3	2960
Fisher Bank	9193549	34 m	Chalutier	FR	1999	615	1,3	2444
Otter Bank	9219721	39 m	Chalutier	FR	2000	756	1,1	1539
Bressay Bank	9261499	45 m	Chalutier	FR	2002	826	1,2	2214
Cap Saint Georges	9293014	43 m	Chalutier	FR	2003	885	1,3	2866
André Leduc	9294915	44 m	Chalutier	FR	2004	836	1,4	2979
Emeraude	9799898	81 m	Chalutier	FR	2018	3976		
Joseph Roty II (hors service)	7362500	90 m	Navire usine	FR	1975	3188		
Annelies Ilena	9204556	145 m	Navire usine	PL	2000	14464	9,4	45152
Alina	8918318	104 m	Chalutier congélateur	PL	1990	5099	5,7	21781
Dorado 2	8817540	67 m	Chalutier	LV	1989	2299	3,1	4827
Vilkas	8505484	74 m	Chalutier	LT	1985	3751		
Taurus	8411023	60 m	Chalutier	LT	1985	1780		
Lokys	9226736	70 m	Chalutier	LT	2001	2772		

TABLE 4

- Propriété de Alda Seafood (100%)
- Propriété de Nergard, copropriété Alda Seafood (40%) et Norsk Sjømat (60%)
- Détenu conjointement avec le groupe P&P

Par ailleurs, Alda Seafood entretient des liens étroits avec P&P. Comme mentionné précédemment, les deux groupes partagent plusieurs filiales, notamment UK Fisheries et ses filiales (comme Euronor et Pesquera Ancora), la société polonaise Atlantex - qui exploite deux chalutiers-usines, l'Annelies Ilena et l'Alina - et Batterfisa en Lettonie.

La majorité des navires opérant pour le compte de Alda disposent de la certification MSC pour les pêcheries concernées.

Sociétés de commerce et fournisseur de fish & chips

Alda Seafood a des parts dans plusieurs **sociétés commerciales**, notamment Seagold au Royaume-Uni et Subland en Estonie. Au Royaume-Uni, Alda Seafood est également affiliée au fournisseur de **fish & chips** Collins Seafood.

Activités de pêche via Deutsche Fischfang Union (DFFU)

Deutsche Fischfang-Union GmbH (DFFU), **la plus ancienne entreprise de pêche industrielle d'Allemagne, a été rachetée en 1995 par Samherji.** Cette filiale exploite deux chalutiers-usines : le Berlin NC 107 et le Cuxhaven NC 100. Ils ciblent un poisson blanc, le corégone, et la crevette dans la mer de Barents, les eaux du Groenland, le Svalbard et la côte norvégienne.⁴⁹

Figure 20:

Les navires Alina et Annelies Ilena, battant pavillon polonais, et les navires Taurus et Lokys, battant pavillon letton, pêchent dans le monde entier, notamment en Amérique du Sud, en Afrique de l'Ouest et dans les eaux arctiques.

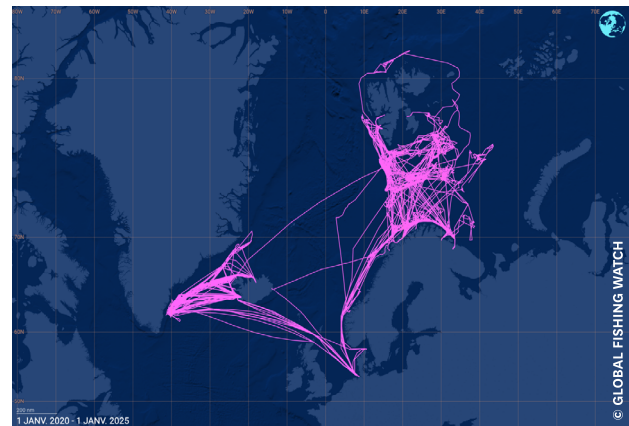
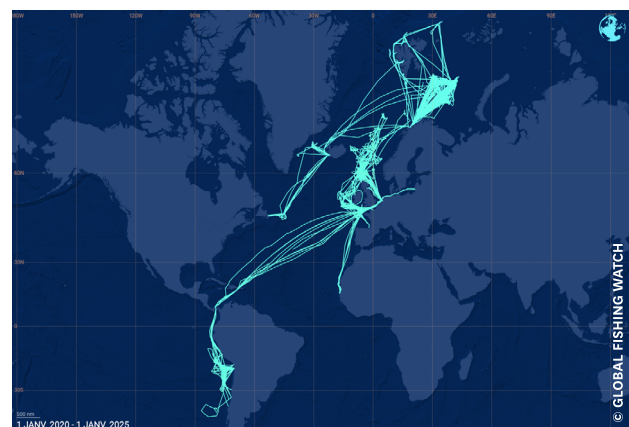


Figure 19: Les chalutiers Berlin et Cuxhaven pêchent principalement le corégone et la crevette dans la mer de Barents et autour du Groenland

Activités en Pologne et dans le monde entier par l'intermédiaire d'Atlantex et de Batterfisa

Alda Seafood exploite une flotte de **chalutiers pélagiques de longue distance par l'intermédiaire d'entreprises communes avec P&P :**

- Le Taurus et le Lokys, navires battant pavillon letton et appartenant à Batterfisa
- Les chalutiers-usines Alina et Annelies Ilena, battant pavillon polonais et exploités par Atlantex. L'Annelies Ilena est reconnu comme le plus grand chalutier du monde.



⁴⁹ <https://www.aldaholding.com/about-us/investments/df fu/>

Controverse à propos des Fishrot

Les activités internationales de Samherji étaient au cœur d'un **scandale de corruption en Namibie entre 2012 et 2019**. Cette affaire, connue sous le nom des **Fishrot**, a été révélée par le lanceur d'alerte Jóhannes Stefánsson, qui a divulgué des documents internes selon lesquels Samherji aurait versé des pots-de-vin à de hauts fonctionnaires namibiens en échange d'un accès préférentiel à des quotas de pêche.⁵⁰ L'un des principaux navires impliqués dans cette affaire était le **chalutier congélateur Saga, exploité par la société polonaise Atlantex**. À l'époque, Atlantex était détenue à 100 % par Samherji. Une fuite du plan de l'entreprise a révélé qu'**Atlantex imposait une surcharge de 15 % sur les coûts d'exploitation, un mécanisme utilisé pour transférer les bénéfices de la Namibie vers la Pologne et réduire ainsi son impôt en Namibie**.

En 2018, P&P a acquis une participation de 50 % dans Atlantex pour seulement 50 000 euros, ce qui a eu pour effet d'impliquer la société dans le scandale.⁵¹ La même année, le Saga a été immatriculé en Namibie. **Pour continuer à exploiter le quota polonais, P&P a vendu son plus grand navire, l'Annelies Ilena, à Atlantex** pour 60 millions d'euros, un prix que les experts ont jugé nettement supérieur à la valeur du marché. Cette transaction est considérée comme une stratégie visant à aider Samherji à conserver ses quotas de pêche de l'UE malgré le scandale. P&P a nié avoir géré le Saga après avoir acquis des parts dans Atlantex. Cependant, le registre maritime mentionne Atlantex comme gestionnaire du Saga jusqu'en juillet 2020.



L'Annelies Ilena : un navire-usine co-détenu par P&P et Alda Seafood

Des procédures judiciaires sont toujours en cours en Namibie et en Islande. Les médias islandais suggèrent que le transfert des activités internationales de Samherji à une société néerlandaise portant un nouveau nom constitue également un moyen pour la nouvelle génération de repartir sur des bases saines.⁵²

À l'époque, l'actionnaire principal de Samherji était Baldvin Thorsteinnsson, actuellement le PDG d'Alda Seafood. Alda Seafood possède une **quinzaine de filiales à Chypre et en Namibie qui sont impliquées dans le scandale Fishrot**.⁵³ Une part importante des activités d'Alda Seafood repose sur des co-entreprises avec Parlevliet & Van der Plas, dont le siège est situé à proximité de celui de Alda.

Alda Seafood s'efforce de faire preuve de transparence. Ses "rapports de durabilité" annuels contiennent davantage d'informations que ceux fournis par d'autres grands opérateurs. Ils contiennent par exemple des informations sur la consommation de carburant d'une partie de la flotte d'Alda Seafood, ainsi que les adhésions à des organisations de lobbying.

⁵⁰ https://en.wikipedia.org/wiki/Fishrot_Files

⁵¹ <https://www.groene.nl/artikel/nederlandse-visgigant-duikt-op-in-internationaal-corruptieschandaal>

⁵² <https://heimildin.is/grein/16828/erfdu-samherja-og-hafa-hagnast-um-ruma-tiu-milljarda-a-tveimur-arum>

⁵³ <https://www.bbc.com/afrique/articles/c14nyve8g8wo>

W. Van Der Zwan En Zonen

Année de création

1888

Chiffre d'affaires (2023)

89 MILLIONS D'€

Actif total (2023)

91 MILLIONS D'€

Siège social

**SCHEVENINGEN (LA HAYE),
PAYS-BAS**

W. van der Zwan & Zonen est une entreprise familiale néerlandaise active dans l'industrie de la pêche depuis 1888. Elle est spécialisée dans la pêche, la transformation et la distribution de poissons pélagiques tels que le maquereau, le hareng, le chinchard et la sardine.

L'entreprise exploite **deux chalutiers pélagiques de haute mer équipés de technologies de pointe pour la pêche, la capture, la conservation et le conditionnement du poisson.** Depuis 2018, Van der Zwan est l'actionnaire principal d'Eko Fish (anciennement connu sous le nom de Quotter, une marque qui ne semble plus être utilisée), une société qui exploite quatre chalutiers gérés par la famille de Boer.⁵⁴

Van der Zwan exploite des **entrepôts frigorifiques** dans les ports de Scheveningen (Pays-Bas) et de Velsen (Pays-Bas) pour le stockage temporaire des produits de la pêche hauturière. L'entreprise a également construit des entrepôts frigorifiques dans plusieurs pays africains pour faciliter le stockage et la distribution du poisson de la pêche hauturière. Au Pérou, Van der Zwan possède une **agence de recrutement d'équipages.**

De manière générale, **Van der Zwan semble se diversifier en dehors du secteur de la pêche. La richesse de la famille, accumulée au fil des ans, est investie dans l'immobilier.** Par exemple, Van der Zwan est propriétaire d'un important projet de construction dans le port de Scheveningen et d'une résidence située dans le centre-ville de La Haye.

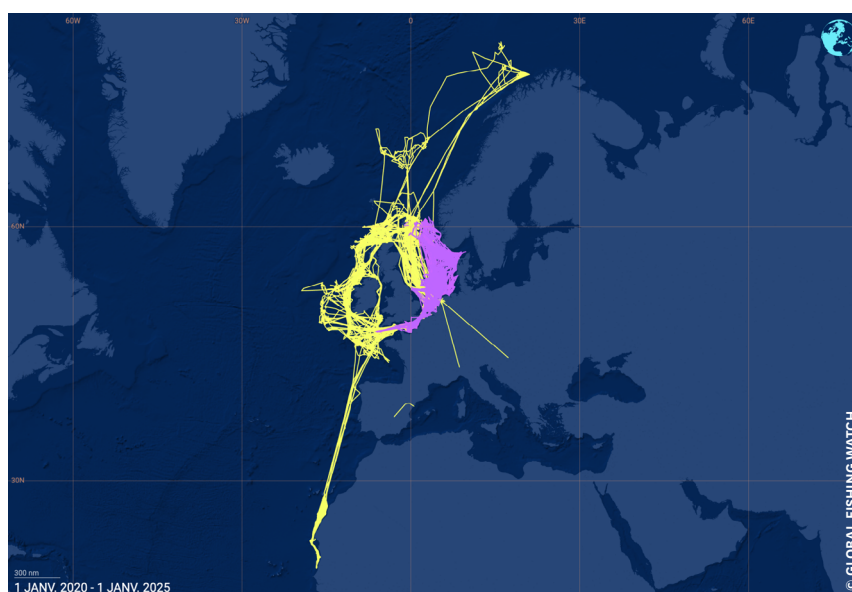


Figure 21: Trajectoires des navires exploités par Van der Zwan entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2025

54 <https://www.visserijnieuws.nl/nieuws/algemeen/20344/w-van-der-zwan-neemt-belang-in-ekofish-group>

La flotte de Van der Zwan : quelques navires mais une empreinte mondiale

Nom du navire	IMO	Longueur	Engin	Pavillon	Année de construction	Tonnage
Willem van der Zwan	9187306	142.5 m	Chalutier pélagique	NL	2000	9494
Alida	8224418	100 m	Chalutier pélagique	NL	1986	3274
Spes Nova	9843479	32 m	Senne démersale	NL	2019	489
Polar	9851361	32 m	Senne démersale	NL	2018	339
Mikkel Louise	9841574	29 m	Senne démersale	UK	2020	364
Lub Senior	9599731	26 m	Senne démersale	NL	2010	339

TABLE 5

Propriété de Van der Zwan (100%)

Propriété conjointe avec De Boer

Activités de la flotte pélagique

Ces dernières années, les navires pélagiques de Van der Zwan ont principalement opéré en **mer du Nord, dans l'est de l'océan Atlantique et au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest**. Les navires Willem van der Zwan et Alida sont tous deux certifiés MSC pour leurs pêcheries de hareng. De même, trois de leurs quatre senneurs démersaux ont une pêche certifiée MSC.

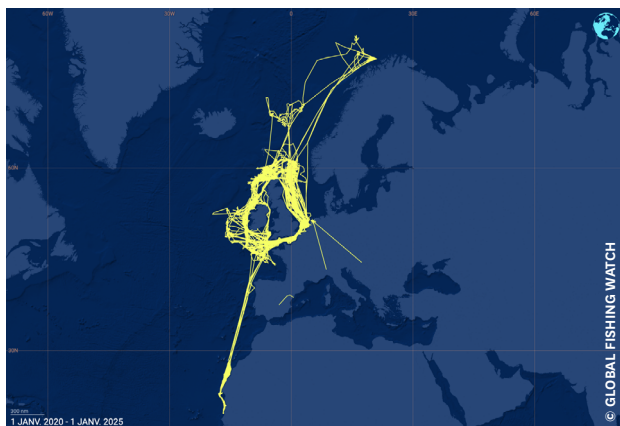


Figure 22: Trajectoires des chalutiers pélagiques Van der Zwan et Alida

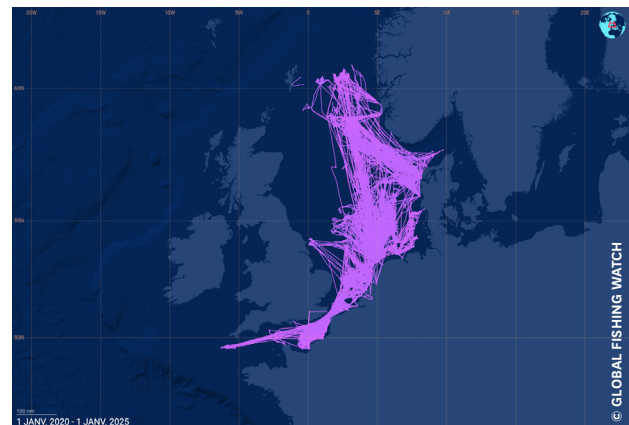


Figure 23: Van der Zwan possède quatre senneurs démersaux avec De Boer

Activité des navires pratiquant la senne démersale

Les senneurs démersaux de Van der Zwan et De Boer pêchent principalement en **mer du Nord et dans la Manche**. Le Havre, Dieppe, Boulogne, Flessingue, Harlingen et Thyboron sont les principaux ports de débarquement.

Controverses

En 2024, le navire Mikkel Louise, appartenant à Eko Fish, a été condamné à une amende par les autorités norvégiennes pour avoir pêché avec des filets aux mailles trop petites.⁵⁵ En 2011, le Franziska, un navire-usine de Van der Zwan à l'époque, a fait l'objet d'une controverse car il transportait du poisson pour lequel **il n'avait pas de certificat de capture. Il a tenté d'obtenir ce certificat au Pérou, alors que le poisson ne provenait pas des eaux péruviennes.**⁵⁶

⁵⁵ <https://www.schuttevaer.nl/nieuws/actueel/2024/03/25/vlagkotter-pd-344-krijgt-forse-boete-van-noorse-autoriteiten/>

⁵⁶ <https://www.groene.nl/artikel/ze-zijn-hard-op-weg-de-zee-leeg-te-plunderen>

De Boer

Année de création

1930

Chiffre d'affaires

INCONNU

Actif total (2023)⁵⁷

58 MILLIONS D'€

Siège social

**URK,
PAYS-BAS**

La famille De Boer est probablement la plus active dans le secteur de la pêche démersale aux Pays-Bas.⁵⁸

Toutefois, la structure de l'entreprise est complètement différente de celle des quatre autres holdings qui constituent les Big Five. **Au lieu d'un modèle classique avec une société holding et de nombreuses filiales, le groupe De Boer est structuré comme un réseau de différentes sociétés, chaque membre de la famille possédant des parts via sa propre société.** Cela complique la tâche pour établir des chiffres précis concernant les bénéfices, la valeur du bilan ou le chiffre d'affaires. Comme les petites entreprises ne sont pas tenues de publier leur chiffre d'affaires aux Pays-Bas, il est impossible de fournir une estimation précise.

L'histoire du groupe remonte aux années 1930, lorsque Louwe de Boer a commencé à pêcher des poissons plats avec un bateau en bois dans le lac IJssel (appelé mer du Sud à l'époque) et en Mer du Nord. Ses sept fils se sont également lancés dans la pêche, formant ensemble

un réseau de sociétés possédant au total 21 navires, devenant ainsi **l'acteur dominant de la pêche démersale néerlandaise**. Ces dernières années, **la famille De Boer a investi dans de nouveaux senneurs démersaux**.

Les principales marques sous lesquelles opère la dynastie De Boer sont le groupe Osprey et le groupe Ekofish. **Avec un total de 102 810 unités FQA, principalement pour les poissons plats, la famille est de loin le plus grand acteur de ce secteur de l'industrie de la pêche au Royaume-Uni.** Comme la répartition des quotas aux Pays-Bas est opaque, on ignore la quantité totale détenue par la famille De Boer. Depuis 2019, la société Van der Zwan détient une participation dans une partie des activités de la famille De Boer.⁵⁹

Étant donné que 6 % des habitants de la ville de pêche d'Urk portent le nom de famille "De Boer"⁶⁰, il est difficile de démêler tous les liens de parenté. Par exemple, bien que la société Visserijbedrijf T. de Boer en Zonen est également active dans l'industrie de la pêche et propriétaire de deux senneurs démersaux immatriculés à Boulogne-sur-Mer, elle semble n'avoir aucun lien direct avec les autres entreprises de pêche De Boer, et est donc exclu de ce rapport. .



Figure 24: La flotte de pêche du groupe De Boer opère principalement dans les eaux britanniques, norvégiennes, danoises, néerlandaises, belges et françaises

⁵⁷ Chiffres combinés des six entreprises qui semblent détenir la plupart des actifs : Rederij W. de Boer bv, Osprey Group bv, Wilhelmina Beheer BV, Rederij L. de Boer bv, Bohem bv et Bocorn BV.

⁵⁸ <https://research4committees.blog/2019/12/31/Pays-Bas/>

⁵⁹ <https://www.visserijnieuws.nl/nieuws/algemeen/20344/w-van-der-zwan-neeemt-belang-in-ekofish-group>

⁶⁰ <https://www.heturkerland.nl/nieuws/algemeen/45623/een-interessante-tak-van-eenvan-de-urker-families-de-boer-deel-1>

La flotte de De Boer : une flotte britannico-néerlandaise

Nom du navire	IMO	Longueur	Engin	Pavillon	Année de construction	Tonnage
Jolissa (KW14)	9316438	40 m	Chalutier à perche	NL	2004	484
Stellar (SL45)	9241229	28 m	Senne démersale	NL	2001	340
Ansgar (E104)	9241994	37 m	Senne démersale	UK	2002	435
Louwe Senior (PW447)	9242003	37 m	Senne démersale	UK	2002	432
Henk Senior (LH357)	9795763	28 m	Senne démersale	UK	2017	388
Jannetje Cornelis (H144)	9847255	28 m	Senne démersale	UK	2018	397
Neeltje (PD141)	9863522	29 m	Senne démersale	UK	2019	398
Jacoba Maria (FD157)	9850379	36 m	Senne démersale	UK	2019	499
Good Hope (LH356)	9863534	29 m	Senne démersale	UK	2020	398
Our Anna (PD567)	9044554	40 m	Chalutier à perche	UK	1992	465
Sola Fide	8822569	44 m	Chalutier à perche	UK	1989	527
Soli Dei Gloria (PD63)	8701428	46 m	Chalutier à perche	UK	1988	546
Noorderhaaks (UK195) (hors service)	9101209	44 m	Chalutier à perche	NL	1994	560
Annegina (PD43)	8205852	42 m	Senne démersale (converti)	UK	1984	477
Jonge Johannes (LT295)	9848792	32 m	Senne démersale	UK	2020	492
Spes Nova	9843479	32 m	Senne démersale	NL	2019	489
Polar	9851361	32 m	Senne démersale	NL	2018	339
Mikkel Louise	9841574	29 m	Senne démersale	UK	2020	364
Lub Senior	9599731	26 m	Senne démersale	NL	2010	339

TABLE 6

Propriété de De Boer (100%)

Propriété conjointe avec Van der Zwan

Une dynastie de pêcheurs à la senne démersale

Les navires De Boer pratiquent tous la pêche démersale en mer du Nord et dans la Manche. Les principaux ports où le poisson est débarqué sont Boulogne-sur-Mer, Dieppe et Le Havre en France, Flessingue et IJmuiden aux Pays-Bas, Thyboron au Danemark, et Hartlepool au Royaume-Uni.

Controverses

Le navire Jolissa a fait la une des journaux danois pour avoir pêché alors que son AIS était désactivé. Par ailleurs, d'autres chalutiers à perche semblent avoir **pêché illégalement dans les eaux danoises**, bien que leur appartenance à De Boer demeure floue.⁶¹ En juin 2019, Willem de Boer, capitaine du E 104 Ansgar, a été condamné à une amende de 75 000 euros pour des **infractions concernant la taille du maillage des filets.**⁶² Début 2025, **un navire De Boer a aussi délibérément démolé les filets d'un chalutier français, le Rose de Cascia en pleine mer.**⁶³

⁶¹ <https://nyheder.tv2.dk/samfund/2021-09-07-saadan-snyder-hollandske-bomChalutiere-fiskerikontrollen>

⁶² <https://fishfocus.co.uk/fisheries-offences-fine/>

⁶³ <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hautes-de-france/pas-calais/boulogne-mer/temoignage-le-patron-du-chalutier-francais-agresse-par-un-equipage-neerlandais-raconte-sa-soiree-de-cauchemar-3093490.html>

CONCLUSION

REPRENDRE LE CONTRÔLE SUR LES BIG FIVE

Les "Big Five" se sont imposés comme une force dominante sur la pêche mondiale. Grâce à un réseau tentaculaire de filiales opaques, à une flotte de navires technologiquement suréquipés, et à une stratégie agressive de rachats, ces multinationales règnent aujourd'hui, sans contre-pouvoir, sur les ressources halieutiques mondiales. Cette hégémonie est loin d'être accidentelle : elle est le résultat de choix politiques délibérés, de mécanismes institutionnels permissifs, voire complices, et d'un manque flagrant de transparence.

La concentration des quotas de pêche entre les mains de ce petit groupe d'acteurs industriels génère d'importantes inégalités économiques et sociales au détriment des petits pêcheurs alors qu'ils pratiquent les méthodes de pêche les plus durables et les plus créatrices d'emplois.

La concentration des ressources par une poignée d'entreprises reflète une grave dérive des politiques publiques qui, au lieu de préserver les biens communs, promeuvent une logique extractiviste, au service de la rentabilité à court terme.

Aujourd'hui, ces géants investissent massivement dans l'immobilier, anticipant une baisse de leurs profits liés à la pêche, conséquence logique d'une surexploitation séquentielle. Ce schéma est typique de la tragédie des communs, comme l'a montré Colin Clark dans son article "The Economics of overexploitation", dans lequel l'extermination des ressources sauvages est plus rentable pour les capitalistes qu'une exploitation durable. Cette logique extractive mène à pêcher jusqu'à l'épuisement des ressources, dans une stratégie de la "terre brûlée". Si le poisson n'est plus qu'un levier de profit transitoire avant repositionnement stratégique, ce ne sont pas seulement les écosystèmes marins qui sont en danger, mais aussi la stabilité des territoires côtiers, la souveraineté alimentaire et, à terme, la viabilité de notre planète.

Rien de tout cela n'est inéluctable. C'est le résultat direct des politiques publiques qui ont permis et encouragé l'expansion incontrôlée de ces entreprises. C'est aussi le produit d'un système enfermé dans l'opacité, où les intérêts économiques des acteurs industriels l'emportent sur le bien commun. Dans ce contexte, **il est urgent de repenser fondamentalement le modèle économique et politique qui régit aujourd'hui l'accès aux ressources marines.**

Nous devons reprendre le contrôle de nos politiques de pêche, protéger les pêcheurs artisans et les océans de l'appropriation industrielle, et nous éloigner d'un modèle économique extractiviste pour construire un paradigme d'exploitation ancré dans la justice sociale et écologique.

Seule une ambition de cette ampleur peut restaurer l'espoir et la justice sociale auprès des citoyens et des pêcheurs, garantir la résilience des écosystèmes marins, et assurer aux générations futures un accès durable à la mer et à ses ressources. Si nous ne faisons rien, ce n'est pas seulement la biodiversité qui disparaîtra, mais aussi une certaine vision du bien commun, sacrifiée sur l'autel de la cupidité capitaliste effrénée. Il est encore temps d'agir, mais la fenêtre se rétrécit. L'action nécessite du courage politique et de l'indépendance par rapport à l'influence néfaste des lobbies industriels.

NOS DEMANDES

C'est pourquoi BLOOM présente les demandes suivantes :

- 1 Le démantèlement de ces consortiums industriels de la pêche.** En vertu du principe de libre concurrence qui doit garantir une pluralité d'acteurs, éliminer les monopoles ou oligopoles, le droit européen interdit les accords restreignant la concurrence entre les entreprises, les abus de position dominante, certaines concentrations et acquisitions, ainsi que certaines aides d'État. Nous appelons la Commission européenne, les Etats membres et le législateur européen à prendre des mesures permettant de démanteler la position, jusqu'ici masquée au public, de domination des Big Five.
- 2 La déchalutisation progressive de toutes les flottes de pêche d'ici 2030.**
- 3 Une transition de toutes les flottes de pêche vers une pêche écologique et sociale à faible impact écologique et à forte valeur ajoutée humaine d'ici 2030.**
- 4 La création d'un registre transparent des quotas de pêche alloués aux navires,** centralisé par la Commission européenne et accessible aux citoyens.
- 5 L'application immédiate et obligatoire de l'article 17 de la PCP,** qui prévoit l'attribution de quotas sur la base de critères sociaux, environnementaux et économiques, afin de garantir un accès plus équitable aux droits de pêche, et de soutenir les pêcheurs qui adoptent des pratiques à faible impact.



AUTEURS

→ **Bram Logger & Parcival Weijnen**

CONTACTS

→ **Laetitia Bisiaux**

laetitiabisiaux@bloomassociation.org

→ **Fabien Randrianarisoa**

fabienrandrianarisoa@bloomassociation.org

-

Mai 2025